

Université du Québec en Outaouais

Mémoire

Les coopératives immigrantes comme mécanismes de développement des agglomérations
urbaines : le cas de Gatineau

Mémoire présenté à l'Université du Québec en Outaouais

Comme exigence partielle du programme de

Maîtrise en Développement Régional

Par

Sara Léon

Août, 2012

REMERCIEMENTS

Ce mémoire n'est pas un succès que j'ai obtenu seule. Des personnes et des institutions m'ont grandement aidée et je tiens à les remercier. En premier lieu, je remercie mon directeur de mémoire, Guy Chiasson. C'est grâce à ses conseils et à son accompagnement dans tout le processus que j'ai réussi. Sans lui, ce mémoire n'aurait jamais été réalisé.

Je tiens aussi à remercier la CDROL (Coopérative de Développement Régional Outaouais-Laurentides) et particulièrement Patrick Duguay, pour son appui dans la réalisation de la recherche ainsi que les coopératives de Gatineau qui ont partagé leurs expériences avec moi et avec tous les lecteurs de ce mémoire. Il s'agit bien sûr des coopératives la Tierra coop, Allô taxi et la Santé par le miel. Je remercie également Odile Riss qui, de façon désintéressée, m'a aidée dans la rédaction finale de ce mémoire.

Finalement, je remercie ma famille et mes amis qui m'ont soutenue et encouragée dans toutes les étapes de la rédaction de ce mémoire. Particulièrement ma mère, Mireya Mejia, qui m'a toujours poussée à aller plus loin et mon père, Jairo Léon, qui malgré la distance, m'a toujours fait savoir qu'il croyait en moi. Ce succès leur appartient autant qu'à moi.

RÉSUMÉ

L'évolution des territoires fait en sorte que leurs délimitations et leur composition changent à travers le temps. En effet, les frontières traditionnelles s'effacent pour donner place à des agglomérations, des territoires où les frontières sont déterminées par la fonctionnalité plutôt que par les frontières administratives traditionnelles comme la municipalité ou la province. Dans ce sens, Gatineau fait partie d'une agglomération dénommée la Région de la Capitale Nationale (RCN) ou plus simplement, l'agglomération Ottawa-Gatineau. Il s'agit d'une zone où la frontière entre les provinces du Québec et de l'Ontario s'efface dans le quotidien mais persiste dans la formation et l'application des politiques.

C'est ainsi que la ville de Gatineau bénéficie d'une politique québécoise de régionalisation de l'immigration, selon laquelle les régions doivent profiter des avantages de l'immigration tout en étant mieux placées pour offrir des services d'intégration de proximité aux immigrants. Cette politique vise aussi à décharger Montréal des effets négatifs de l'immigration.

Cependant, cela ne veut pas dire nécessairement que les immigrants ne font plus face aux défis et difficultés d'intégration dans la société d'accueil. L'économie sociale, à travers des organismes communautaires, agit comme cogestionnaire de la politique d'intégration provinciale et municipale mais, cela n'est pas l'unique apport de l'économie sociale à l'intégration des immigrants. Les coopératives fondées par les immigrants s'avèrent un outil qui raccourcit le long chemin de l'intégration puisqu'elles permettent l'émergence d'espaces de « négociations de valeurs » dans une ambiance démocratique et horizontale, ce qui permet de générer des sentiments d'appartenance à la société et en même temps, ces mêmes coopératives contribuent à relever les défis d'employabilité des immigrants.

Ainsi, l'économie sociale facilite l'intégration des immigrants et génère dans l'agglomération des effets positifs liés à l'immigration. Les théories des agglomérations ne tiennent pas compte des dynamiques qui sont hors du processus économique. Bien que ces théories reconnaissent l'importance des facteurs et des ressources sociales qui viennent définir le dynamisme économique des territoires, elles n'envisagent que le secteur privé comme producteur de richesse des agglomérations. Autrement dit, l'économie sociale et par là même, les coopératives, ne sont pas tenues en compte dans les théories des agglomérations, car elles ne sont pas inscrites dans les processus économiques traditionnels de maximisation du profit. Et malgré cela, elles sont porteuses de dynamiques d'innovation, autant économiques que sociales, bénéfiques aux agglomérations. C'est seulement en comprenant le développement des agglomérations comme un processus de construction des réseaux d'innovation et non pas seulement comme un processus nettement économique, que l'économie sociale vient prendre sa place comme outil dans le développement des agglomérations.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------------|
| REMERCIEMENTS..... | I |
| RÉSUMÉ..... | II |
| TABLE DE MATIÈRES..... | III |
| LISTE DE FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX..... | VI |
| LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES..... | VII |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| CHAPITRE I, PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE..... | 14 |
| 1.1 La dimension théorique : la problématique des agglomérations..... | 15 |
| 1.2 La dimension pratique : la question de l’immigration..... | 20 |
| 1.3 Objectifs et question de la recherche..... | 25 |
| CHAPITRE II, CADRE THÉORIQUE..... | 28 |
| 2.1 La théorie des agglomérations et le nouveau régionalisme : situation actuelle..... | 28 |
| 2.1.1 La « Sainte Trinité » de l’économie régionale..... | 30 |
| 2.1.2 Les agglomérations | 36 |
| 2.1.3 Les agglomérations et les politiques publiques, le cas des immigrants à Gatineau..... | 39 |
| 2.2 L’économie sociale, état de la question : entre l’économie et le social..... | 41 |
| 2.2.1 Les conditions minimales du Comité d’orientation et de Concertation sur l’économie Sociale (COCES)..... | 42 |
| 2.2.2 Un premier diagnostic sur la confusion..... | 46 |
| 2.2.3 La nouvelle économie sociale, moyen d’intégration des exclus..... | 49 |
| 2.3 Hypothèse de recherche..... | 55 |
| CHAPITRE III, MÉTHODOLOGIE..... | 57 |
| 3.1 Le choix de l’objet de recherche..... | 57 |
| 3.2 Approche méthodologique hypothético-déductive..... | 58 |

| | | |
|---|---|------------|
| 3.3 | Les techniques méthodologiques privilégiées pour la collecte de données | 60 |
| 3.3.1 | Analyse de contenu : le Plan stratégique en matière d’immigration et de communautés culturelles 2008 à 2012 et la Politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau : « Ensemble! » | 60 |
| 3.3.2 | Répertorier et documenter les organismes aidant à l’intégration des immigrants dans la ville de Gatineau..... | 61 |
| 3.3.3 | Étude de cas des coopératives créés par des immigrantes de la ville de Gatineau..... | 62 |
| 3.4 | Les limites de la recherche..... | 64 |
| CHAPITRE IV, ANALYSE DE CONTENU..... | | 66 |
| 4.1 | Analyse de contenu du Plan stratégique d’immigration 2008 – 2012..... | 66 |
| 4.1.1 | Constats sur le Plan stratégique 2008-2012..... | 74 |
| 4.2 | Analyse de la Politique en matière de diversité culturelle de Gatineau « Ensemble! »..... | 75 |
| 4.2.1 | Constats sur la Politique en matière de diversité culturelle de la ville de Gatineau..... | 79 |
| 4.3 | Les organismes communautaires et autres associations du tiers secteur qui aident à l’intégration des immigrants à Gatineau..... | 81 |
| CHAPITRE V, ÉTUDE DE CAS DES COOPÉRATIVES..... | | 87 |
| 5.1 | Fondation des coopératives..... | 87 |
| 5.2 | Constats sur l’apport des coopératives à l’intégration des immigrants..... | 91 |
| 5.2.1 | Une intégration qui passe par le travail et la participation..... | 91 |
| 5.2.2 | Valorisation des compétences des immigrants | 94 |
| 5.2.3 | L’amélioration des conditions de travail, une façon de renforcer l’intégration..... | 95 |
| 5.2.4 | Renforcement du sentiment d’appartenance..... | 96 |
| 5.2.5 | Un parcours plus court vers l’intégration..... | 98 |
| 5.2.6 | Des ressources et dynamiques territoriales qui favorisent l’intégration des immigrants par l’économie sociale..... | 100 |
| CHAPITRE VI, CONCLUSIONS..... | | 103 |
| 6.1 | Les constats théoriques : le développement des agglomérations urbaines, un réseaux d’innovation plus que les processus économiques..... | 103 |
| 6.2 | Les constats pratiques : l’intégration des immigrants par l’économie sociale, spécifiquement les coopératives..... | 107 |

| | |
|--|------------|
| BIBLIOGRAPHIE..... | 111 |
| ANEXE 1, Questionnaire : fondateurs des coopératives..... | 120 |
| ANEXE 2, Questionnaire : intervenants CDR-OL et Chantier d'économie sociale..... | 122 |

LISTE DES FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : | |
| Statut de l'immigrant et période de l'immigration à Gatineau..... | 11 |
| Tableau 2 : | |
| Évolution du mouvement associatif et de l'économie sociale..... | 52 |
| Tableau 3 : | |
| Différents concepts de l'économie sociale..... | 53 |
| Tableau 4 : | |
| Enjeux, orientation et axes du Plan stratégique d'immigration 2008 – 2012..... | 67 |
| Tableau 5 : | |
| Organismes aidant l'intégration des immigrants dans la ville de Gatineau..... | 81 |

SIGLES ET ACRONYMES

APO : Accueil - Parrainage Outaouais

AFIO : Association de Femmes Immigrantes de l'Outaouais

COCES : Comité d'Orientation et de Concertation sur l'Économie Sociale

Coop(s) : Coopérative, Coopératives

CDR(s) : Coopérative de développement régional, Coopératives de développement régional

CDR-OL : Coopérative de développement régional – Outaouais et Laurentides

MICC : Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles

SITO : Service d'Intégration Travail Outaouais

PAIR : Programme d'accueil et d'installation des réfugiés

PANA : Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants

PARIL : Programme d'appui aux relations interculturelles

PILI : Programme d'intégration linguistique des immigrants

PRI : Programme régional d'intégration

PRIIME : Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi

PRSOCA : Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes

INTRODUCTION

Le Canada, tout comme le Québec, a une politique d'immigration volontariste, c'est-à-dire que tout mouvement migratoire répond aux besoins démographiques et économiques du pays (Loi sur l'immigration et protection des réfugiés, 2001; Tremblay, 2005). Dans ce contexte, on dispose de multiples programmes publics et gouvernementaux (Chiasson et Koji, 2011; Andrew, 2011) qui ont comme but d'améliorer l'intégration des immigrants, principalement en s'appuyant sur des organismes communautaires et à but non lucratif. (Plan stratégique 2008-2012, Ministère de l'Immigration et Communautés Culturelles, 2008).

Parmi ces objectifs auxquels les politiques d'intégration québécoise veulent répondre, nous pouvons compter la *régionalisation de l'immigration* (Actes du colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec, 1992; Bonneau et Tremblay, 1993; Office de planification et de développement du Québec, 1992). En effet, depuis au moins la fin des années 1980, le gouvernement du Québec a cherché à augmenter le nombre d'immigrants s'installant dans les villes régionales. Cependant, les immigrants qui s'installent dans ces villes régionales, tout comme ceux qui se dirigent vers la métropole, font face à d'innombrables problèmes d'intégration sociale, normalement associés à la pauvreté, l'apparition de ghettos, de gangs, etc. (Ponce, 2007). D'une autre côté, l'intégration économique est aussi problématique et en général les immigrants, avec la même formation professionnelle que des gens de la société d'accueil, recevront des salaires nettement plus bas (Porter, 1985). Ainsi les immigrants font face à un « plafond

de verre » (Glass ceiling), de normes non formelles de la société, qui les empêche de monter dans la pyramide sociale (Saxenian 1999 et Porter 1970). Ces problèmes d'intégration sont aussi des enjeux de développement régional. En effet, dans la mesure où les immigrants sont peu ou mal intégrés dans les villes régionales, on peut s'attendre à ce que ces milieux urbains ne profitent pas pleinement du potentiel de développement que peut représenter l'immigration.

Pour les États qui ont une politique d'immigration qui répond à un objectif démographique, les mesures et les conditions à remplir pour entrer sur le territoire national comme les quotas, les catégories et les points prennent en compte différents aspects de la vie tels que les origines nationales ou géographiques, l'usage de la langue, l'âge, les rentes et revenus, le secteur d'activité et la qualification professionnelle, l'ensemble selon les besoins du pays d'accueil (Tremblay, 2005). Le Québec, comme le Canada sont inscrits dans cette politique et celle-ci prend une grande importance comme facteur de développement car « l'augmentation des volumes d'immigration y est explicitement poursuivie, entre autres pour répondre aux défis de la décroissance démographique et de la compétitivité économique. » (Tremblay, 2005 : 7)

Cependant, l'immigration contient aussi un objectif humanitaire, ce qui est le cas des réfugiés et des immigrants acceptés en vue de la réunification familiale. Dans ce sens, ils ne font pas, au sens strict, l'objet d'une sélection. Autrement dit, « la population issue de l'immigration est donc mieux répartie dans toutes les couches sociales qu'en Europe, il

serait faux d'affirmer qu'elle est exclusivement composée d'individus favorisés au plan économique ou éducatif. » (Tremblay, 2005 : 7)

Dans la section suivante, nous présenterons une brève description du contexte de l'immigration au Canada et au Québec, pour ensuite présenter celui de la ville de Gatineau, ceci dans le but d'élucider les motifs démographiques et économiques de l'immigration.

1. Le contexte fédéral et provincial de l'immigration

Au Canada, la loi qui régleme l'immigration, c'est la *Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés* de 2001. Comme son nom l'indique, elle est en grande partie consacrée aux réfugiés. Cependant, les aspects positifs de l'immigration au pays sont spécifiquement nommés. C'est dans cette loi que nous trouvons, en premier lieu, que l'immigration répond à une politique volontariste selon laquelle le pays, et les régions, en tirent des avantages. L'immigration a donc comme objectif

De permettre au Canada de retirer de l'immigration le maximum d'avantages sociaux, culturels et économiques et celui de favoriser le développement économique et la prospérité du Canada et de faire en sorte que toutes les régions puissent bénéficier des avantages économiques découlant de l'immigration (Article 3, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, 2001)

Selon cette loi fédérale, une province peut obtenir, par la voie d'un accord fédéral-provincial, la responsabilité exclusive de la sélection de l'étranger qui cherche à s'y établir comme résident permanent. Cependant, le ministre consulte sur le nombre

d'étrangers de diverses catégories qui deviendront résidents permanents chaque année, sur leur répartition au Canada en tenant compte des besoins économiques et démographiques régionaux et sur les mesures à prendre pour faciliter leur intégration à la société canadienne. (Article 10, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, 2001)

Les ententes d'immigration Canada-Québec datent des années 1970. Elles sont l'entente Douthier-Lang (1971), l'entente Bienvenue-Andras (1975), l'entente Couture-Cullen (1991), l'accord du lac Meech, et finalement l'accord Canada-Québec. L'accord Canada-Québec a été signé le 5 février 1991 suite à l'échec de l'Accord du lac Meech. L'accord Canada- Québec est entré en vigueur le 1^{er} avril 1991.

Avec l'Entente Couture-Cullen de 1978, le Québec a pu jouer un rôle important à l'égard des immigrants indépendants. Le gouvernement provincial allait ainsi promulguer son propre système de points d'appréciation en cherchant à évaluer la capacité d'adaptation des immigrants à la société québécoise et leur contribution au développement de celle-ci (Young, 2004). Suite à cet important antécédent, à partir de 1991 l'Accord Canada-Québec affirme le droit au Québec de sélectionner d'autres types d'immigrants.

L'article 1 indique les domaines traités par l'Accord comme la sélection des personnes qui viennent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire, leur intégration à la société québécoise et la détermination des niveaux d'immigration à destination du Québec. Mais, c'est dans l'article 2 qu'on introduit un nouvel objectif important pour le Québec : préserver le poids démographique du Québec au sein du Canada et assurer une

intégration des immigrants dans cette province qui soit respectueuse de son caractère distinct. Pour atteindre cet objectif, il a fallu accorder officiellement la responsabilité au Québec de recommander le nombre d'immigrants qu'il souhaite accueillir, faire en sorte que le nombre d'immigrants soit proportionnel à la population de la province, et attribuer à celle-ci la responsabilité de tous les services d'intégration, comme par exemple les moyens offerts pour apprendre la langue française. Ainsi le Québec devient responsable de la sélection, de l'accueil et de l'intégration des immigrants. Le Canada s'engage, de son côté, à ne pas admettre au Québec les immigrants qui ne répondent pas aux critères de sélection du Québec (Young, 2004 : Article 1 et 2 de l'accord Canada-Québec).

Les raisons suivantes ont été évoquées par le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) pour démontrer le caractère capital de l'immigration pour le Québec.

- Une baisse dans le poids du Québec au sein de la fédération canadienne.

L'observation démographique indique qu'il existe une baisse dans le poids démographique du Québec par rapport au Canada. Selon Statistique Canada, la population du Québec pourrait représenter 21,0 % de la population du Canada à l'horizon de 2014, alors qu'elle comptait pour 27,9 % au recensement de 1971 et 23,9 % à celui de 2006 (Plan stratégique d'immigration 2008 – 2012, 2008 : 13).

Plus que jamais la croissance démographique du Québec est liée à l'immigration. L'immigration apparaît donc comme un important levier, même un facteur stratégique.

Alors que l'immigration représentait déjà plus de 60 % de la croissance de la population active du Québec entre 1991 et 2001, on projette qu'elle représentera, dès 2011, la totalité de cette croissance (Plan stratégique d'immigration 2008 – 2012, 2008 : 4).

- La décroissance de la population active.

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le vieillissement de la population et la diminution de la population active auront d'importants impacts sur l'économie ce qui se traduira par un manque de main-d'œuvre. « Selon les prévisions d'Emploi Québec, 700 000 postes seront à pourvoir au Québec au cours de la période 2007-2011, soit 246 000 nouveaux emplois engendrés par la croissance économique et 454 000 postes disponibles à la suite de départs à la retraite ». (Plan stratégique d'immigration 2008 – 2012, 2008 : 12)

Dans le même sens, le gouvernement provincial reconnaît l'importance de veiller à faciliter l'intégration des immigrants, ce qui se traduit par des politiques d'intégration autant provinciales que municipales. Elles visent dans un sens général à lutter contre la discrimination et à faciliter l'intégration économique.

- Lutter contre la discrimination

Bien que le Québec soit une société ouverte, des préjugés et de la discrimination des Québécois envers les communautés culturelles persistent toujours. « Ils [les préjugés] contribuent à maintenir ou à accroître les inégalités et font obstacle à la pleine participation. Ainsi, le taux de chômage des personnes des minorités visibles est près du

double de celui de la population active, même si ces personnes sont en moyenne plus scolarisées. » (Plan stratégique d’immigration 2008 – 2012, 2008 : 11)

- L’intégration économique

Le Ministère reconnaît la nécessité de faire davantage concernant l’intégration économique car les difficultés d’intégration économique sont plus importantes chez les immigrants actuels que celles de leurs prédécesseurs des années 1970 et 1980. Autrement dit, les immigrants d’aujourd’hui prennent plus de temps à rattraper la moyenne générale de salaire et se retrouvent de façon disproportionnée avec des revenus en deçà du seuil de faible revenu. Cette situation se traduit, entre autres, par des taux de chômage supérieurs¹ à ceux de l’ensemble de la population québécoise. (Plan stratégique d’immigration 2008 – 2012, 2008 : 15)

2. La ville de Gatineau et l’immigration

Gatineau fait partie de l’agglomération d’Ottawa-Gatineau (Chiasson et Andrew, 2009) comprise par plusieurs comme une seule région économique (Paquet, Roy et Wilson, 2004; Tremblay, 2003). Cette agglomération est particulière cependant, car elle enjambe la frontière provinciale entre le Québec et l’Ontario, ce qui veut dire entre autres choses que la région est soumise à deux régimes distincts d’intégration des immigrants. Mais, sur le plan pratique, c’est une seule configuration territoriale qui mélange deux identités et langues différentes et qui constitue la quatrième plus grande zone métropolitaine au

¹ Lors du Recensement de 2006, le taux de chômage des personnes immigrées était de 10,9 % et le taux de chômage des personnes des minorités visibles était de 13,1 %, comparativement à 11,7 % et 15,4 % au Recensement 2001. Le taux de chômage de la population totale était de 7,0 % en 2006 comparativement à 8,2 % en 2001.

Canada en plus d'être la région de la capitale nationale (Andrew, Chiasson et Ray, 2011). Cependant, à l'échelle provinciale, Gatineau est la capitale de la Région de l'Outaouais, région qui a vu grandir sa population immigrante, notamment grâce aux politiques québécoises de régionalisation de l'immigration. (Manègre, 1989; Colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec, 1992; Office de planification et de développement du Québec, 1992; Boisclair, 1993), mais aussi en fonction de l'attraction de la fonction publique fédérale.

Même si c'est la rive ontarienne qui attire la majorité des personnes nées à l'étranger, c'est dans la ville de Gatineau que cette population a connue une croissance plus déterminante au cours des dernières années avec une hausse de près de 34 % de 2001 à 2006. En effet, au cours de la même période, la population immigrante de la partie ontarienne de la région a connu une croissance de 7,1 % comparativement à 33,8 % pour celle vivant à Gatineau (Statistiques Canada, Recensement 2006).

Selon la tendance de la régionalisation de l'immigration, il s'agit d'accommoder stratégiquement les immigrants dans les régions dans le but de décharger Montréal des effets négatifs de l'immigration (getthos, chômage, problèmes divers d'intégration), tout en permettant aux régions de profiter des effets positifs de l'immigration (Laroche, 1992; Dumont, 1992). Ainsi « démétropoliser l'immigration peut avoir deux conséquences concurrentes : aider à combler les pertes démographiques des régions et faciliter l'intégration des immigrants à la société québécoise » (Tremblay, 1993 : 20)

Les politiques de régionalisation de première génération (1970) prétendaient mieux distribuer les immigrants vers les régions. Cependant, la manque de planification dans l'accueil et l'intégration des immigrants dans les régions génère l'effet contraire, plus d'isolement et de difficultés à accéder au marché du travail menant à une re-migration vers les métropoles (Dumont, 1992; Laroche, 1992). Ainsi, le constat d'une régionalisation planifiée et coordonnée avec des services d'accueil et d'aide à l'intégration s'impose, mais ce n'est que dans la décennie 1990 que les débats publics en prennent considération. Dorénavant, la régionalisation de l'immigration tente de tenir compte des besoins des immigrants comme les profils des régions pour une meilleure distribution spatiale de l'immigration. (Folco, 1992; Office de planification et de développement du Québec, 1992)

Dans ce sens, les immigrants peuvent par « la variété d'expériences et savoir-faire enrichir le potentiel d'initiative régionale [...] en explorant les situations qui apparaissaient bloquées ou figées pour les populations d'origine » (Laroche, 1992 :99) Autrement dit, l'immigration deviendra un facteur d'innovation dans les régions, (Jay-rayon, 1992). C'est ainsi qu'elles (les régions) profiteront des effets positifs de l'immigration. Sans contredit, de ce point de vue, l'intégration des immigrants en région est un levier de développement régional. C'est selon cette perspective qu'est née le programme Horizon 93, un plan d'action gouvernemental québécois qui prétend « faire de la régionalisation de l'immigration un instrument pour le développement régional » (Jay-rayon, 1992 :134)

Cependant, les problèmes d'intégration ne sont pas pour autant résolus par la politique de régionalisation de l'immigration. En effet, si la régionalisation devrait faciliter l'intégration sociale et économique, grâce en partie à des services plus personnalisés et de proximité que ceux qu'on retrouve dans les métropoles, les immigrants continuent de faire face à des problèmes d'employabilité dans les régions (Bhérier et Robichaud, 1992) et d'intégration sociale (Jacob, 1992), « produit de la conjonction d'un blocage social et d'une intolérance face au métissage » (Tremblay, 1993 :19).

Par contre, ce qui a visiblement changé, c'est que les services d'aide à l'intégration sont beaucoup plus proches des utilisateurs immigrants et qu'ils font appel à la solidarité communautaire par l'entremise de toute une série d'organismes sans but lucratif qui se chargent d'appliquer la politique de régionalisation et d'intégration. Dans ce sens, le milieu communautaire est considéré comme plus ancré que les services publics dans les réseaux sociaux et de solidarité des régions et mieux placé pour gérer l'accueil et l'intégration des immigrants. La régionalisation de l'immigration ne promet pas l'intégration réussie de l'immigration, mais nous supposons que les outils de proximité des régions permettent de mieux faciliter cette intégration.

Ainsi la région de l'Outaouais, en particulier sa portion métropolitaine, est identifiée comme présentant un fort potentiel d'attraction et de rétention en matière de régionalisation de l'immigration (Office de la planification et de développement du Québec, 1992). Cela se traduit en une augmentation de la population immigrante à Gatineau. En 2006, la population immigrante de Gatineau représentait 9,5 % de l'ensemble de la population (20 780 personnes). (Statistiques Canada, recensement

2006). Ainsi en faisant passer la moyenne annuelle de 980 immigrants en 2001, à 1300 en 2007,

La ville de Gatineau [se situe] au deuxième rang des grandes agglomérations urbaines québécoises pour la proportion de personnes nées à l'étranger au sein de sa population. Gatineau affiche l'un des plus haut taux de rétention au Québec alors que près de 93 % des immigrants admis étaient encore présents sur le territoire un an après leur installation (Profil de la diversité culturelle à Gatineau, 2007 : 3)

Le tableau suivant peut mieux illustrer l'état de l'immigration à Gatineau pour l'année 2006, date du dernier recensement.

Tableau 1

| Statut de l'immigrant et période de l'immigration à Gatineau | Total | Hommes | Femmes |
|---|--------------|---------------|---------------|
| Population totale | 239,980 | 116,360 | 123,620 |
| Non-immigrants | 218,500 | 105,800 | 112,700 |
| Immigrants | 20,780 | 10,175 | 10,605 |
| Immigrants arrivés avant 1991 | 9,040 | 4,605 | 4,435 |
| Immigrants arrivés entre 1991 et 2000 | 6,635 | 3,210 | 3,425 |
| Immigrants arrivés entre 2001 et 2006 | 5,105 | 2,365 | 2,740 |

Source : Statistiques Canada, recensement 2006. www12.statcan.ca/census-recensement/2006

Ainsi, dans la ville de Gatineau, nous retrouvons plusieurs expériences significatives visant l'amélioration de l'intégration des immigrants. Certaines de ces expériences s'inscrivent dans la logique de l'économie sociale, des organismes à but non lucratif et des coopératives entre autres. Dans ce mémoire, nous explorerons l'apport de l'économie

sociale dans l'intégration des immigrants à Gatineau. Plus précisément, nous allons étudier trois coopératives formées et menées par des immigrants en tentant de dévoiler le rôle que ces coopératives jouent sur l'intégration sociale et économique des immigrants dans la ville. En faisant cela, nous espérons contribuer à mieux comprendre la contribution de ces coopératives dans le développement de l'agglomération.

La contribution des coopératives comme organismes d'intégration des immigrants est un facteur escamoté par les travaux scientifiques sur le développement régional et en particulier par ceux qui réfléchissent au développement des agglomérations urbaines et qui font généralement très peu de place aux acteurs et dynamiques issus de l'économie collective. Autrement dit, si les coopératives en général ont été grandement étudiées, (Thordarson, 1990; Malo, 2006; Ferraton, 2007; Duchatel, Rochat et Berguerand, 2008; Favreau, 2008; Brassard, 2009), les études sur le rôle des coopératives dans l'intégration des immigrants comme aussi l'apport de celles-ci dans le développement des agglomérations sont inexistantes.

Ce mémoire est divisé en 6 chapitres. Dans le premier, nous présentons la problématique de recherche. Nous y abordons les vides laissés par la théorie des agglomérations par rapport à l'économie sociale et au rôle de cette dernière dans l'intégration des immigrants. Dans le deuxième, se trouve le cadre théorique où nous exposons davantage les aspects prédominants de la théorie des agglomérations et de l'économie sociale. Dans le troisième chapitre, nous présentons la méthodologie privilégiée pour répondre à la question de cette recherche. Par la suite, la présentation des résultats du travail de terrain

est divisée en deux chapitres : dans le chapitre 4 se trouve l'analyse du contenu des politiques d'aide à l'intégration provinciale comme municipale ainsi que le rôle des organismes d'économie sociale dans l'application de ces politiques. La présentation de l'étude de cas des coopératives se retrouve au chapitre 5. Finalement les conclusions sont présentées dans le sixième chapitre.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

La double problématique de recherche : la théorie des agglomérations et l'économie sociale; les coopératives et l'intégration des immigrants

Ce mémoire vise à répondre à une double problématique. Une première dimension est nettement théorique tandis que la seconde est d'ordre plus pratique. D'un point de vue théorique, ce mémoire vise à combler un vide du côté des théories du développement des agglomérations urbaines. Pour bon nombre de travaux contemporains en développement régional, les agglomérations urbaines seraient les nouveaux moteurs de la croissance économique et elles remplaceraient à ce titre les grandes politiques macroéconomiques nationales (Scott, 1997). Comme nous voudrions le montrer plus tard, l'immigration, autant que l'économie sociale, font partie des angles morts de cette littérature sur le développement des régions urbaines. Or l'immigration et les tendances de repeuplement volontariste répondent à des prémisses de la théorie des agglomérations qui prétend tirer profit de l'immigration (Saxenian, 1999; Saxenian, Motoyama et Quan, 2002). Dans ce sens, les agglomérations qui veulent accroître leur population par l'immigration doivent veiller à une bonne intégration de ces immigrants. Une deuxième dimension plus pratique est celle de l'économie sociale comme alternative d'intégration des immigrants et spécifiquement l'expérience des coopératives immigrantes dans l'agglomération urbaine de Gatineau.

1.1 La dimension théorique : la problématique des agglomérations

La ville de Gatineau est une double agglomération. Elle est, au sens général et par rapport au Canada, attachée à Ottawa en formant avec elle la région de la capitale nationale. Dans un sens plus spécifique, si nous parlons de son rapport à la province du Québec, Gatineau est la quatrième agglomération urbaine de la province. Gatineau subit donc une tension constante entre son intégration dans une agglomération urbaine plus large, celle de la région de la capitale nationale et sa place comme capitale de la région québécoise de l'Outaouais.

La théorie des agglomérations est issue du paradigme du nouveau régionalisme (Kumssa, A. 2001; Fujita, M. et J-F. Thisse, 2002; Edgington, D., Fernandez, A. et C. Hoshino. 2001) Des auteurs tels Alan Scott et Michael Storper (2003) sont bien représentatifs de cette tendance. Ils affirment que « the processes of development are invariably associated with uneven spatial patterns, and that this condition is actually part and parcel of the mechanism of growth » (Scott et Storper, 2003: 5). Ces «*spatial patterns*» vont être qualifiées d'«externalités» et sont définis par ces deux mêmes auteurs comme « the elements of economic advantage that emerge out of the collective order of agglomeration, but that by their nature cannot be reduced to individual ownership and control. » (Scott et Storper, 2003: 26). Ces externalités ne sont pas issues des dynamiques extérieures au territoire, bien au contraire puisque ce sont des dynamiques propres à chacun de ces territoires.

Selon Scott et Storper (2003), et autres (Antonelli, 1994; Aydalot, 1985; Fujita et Thisse, 2002; Polèse et Shearmur, 2002) la politique de développement doit concentrer ses efforts à promouvoir les dynamiques positives d'agglomération et cultiver leurs avantages. La politique de repeuplement et d'immigration en fait sûrement partie, mais de façon assez implicite puisque peu de travaux issus de cette mouvance l'adressent de façon explicite,

One of the important tasks of any viable development policy must be to cultivate those multiple and important benefits that flow from regionalized production systems as they encounter the complex intra and inter regional conditions that govern the logic of agglomerations. (Scott et Storper, 2003 : 25)

Cependant, le modèle d'intervention n'est pas clairement expliqué. Malgré les expériences d'agglomérations positives, Scott et Storper (2003) expliquent clairement que ces expériences répondent à des dynamiques, particularités, dépendances et interdépendances humaines et institutionnelles qui émergent selon la culture, l'histoire et la conduite des habitants. En bref, une agglomération ne peut pas être créée artificiellement parce que le genre de liens qui la fondent et qui la déterminent naissent de dynamiques propres. C'est d'ailleurs ainsi que les auteurs expliquent les échecs des tentatives de création artificielle de pôles de croissance² qui consistait à placer des industries dans des territoires « à développer » sans tenir compte des spécificités de ces territoires. Tout cela s'appuyait sur le présupposé que toute croissance économique génère intrinsèquement du développement (Klein et Pena, 1986).

² Théorie de la polarisation

La façon de cultiver les avantages n'est pas, non plus, très claire. Par contre, les auteurs sont assez clairs en affirmant que certaines interventions peuvent être négatives.

The type of packages selected for this purposes vary greatly from country to country, but they generally comprise programs such as subsidies to industry, tax breaks, infrastructure provision, governmental schemes to direct new capital investments to lagging areas, labor retraining programs and so on. Approaches like these are not necessarily always devoid of positive affects, but in the light of our earlier discussion, they are certainly problematical when they occur in a vacuum, by which we mean a failure to attend to the critical organization and institutional foundations of regional growth and competitiveness. (Scott et Storper, 2003: 25).

D'un autre côté, le nouveau régionalisme, et pour autant la théorie des agglomérations, établit le lien entre le territoire et les entreprises privées. Cette théorie est née des études sur les agglomérations et démontre que le processus économique à la fois dépend et est influencé par les dynamiques découlant de la proximité. Cependant, cette théorie ne tient pas compte et ne permet pas d'expliquer de façon satisfaisante la contribution au développement de l'agglomération des organisations dont le profit n'est pas le but principal, spécifiquement les pratiques d'économie sociale comme les coopératives (Chiasson, Léon, Lalonde et Duguay, à paraître). Par contre, l'économie sociale et spécifiquement les coopératives ont été porteuses de développement et d'innovation sociale au Québec, comme le démontrent les coopératives financières, de santé et d'habitation (Mercier et Bouchard, 2005; Brassard, 2009; Bouchard, 2008). D'ailleurs, l'existence des coopératives et la mobilisation citoyenne autour de celles-ci dans des agglomérations, démontrent le vide laissé par les dynamiques des organisations économiques dans les agglomérations.

L'immigration, qui répond à une volonté de repeuplement au Canada et au Québec, semble être prise pour acquise et il est présumé que les effets positifs de l'immigration seraient assumés par le territoire sans tenir compte des problématiques d'intégration auxquelles font face les immigrants. Dans ce sens, l'économie sociale viendrait soutenir les dynamiques des agglomérations en donnant des services et en faisant la promotion d'une meilleure intégration des immigrants. Ainsi les coopératives ont des caractéristiques démocratiques, de propriété et d'identité qui permettent de développer des territoires et des populations souvent exclues par les logiques du secteur privé. C'est sûrement le cas pour les immigrants dans les agglomérations canadiennes.

Autrement dit, la théorie des agglomérations délaisse autant les dynamiques de développement des territoires qui sont hors du secteur privé, dont qui relèvent de l'économie sociale, que les populations vulnérables (chômeurs, immigrants) qui restent peu intégrés dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie privée des agglomérations. Ces populations ne sont pas nommées, voire sont ignorées, par la théorie des agglomérations, qui se concentre davantage sur les apports des firmes privées au développement urbain et régional et en particulier ceux des secteurs à forte valeur ajoutée (Benko, 2000; Brenner, 2004; Cumbers et Mackinnon, 2006; Terje Asheim, Cooke et Martin, 2006).

La théorie des agglomérations bien qu'elle tienne compte du rapport des dynamiques de proximité des entreprises reste incomplète. En effet, elle ne tient pas compte du rôle que peuvent jouer l'économie sociale et les coopératives au niveau du développement des

agglomérations. À l'instar des entreprises privées, les coopératives peuvent mobiliser les rapports de proximité de façon à stimuler le développement des milieux urbains (Chiasson, Léon, Lalonde et Duguay, à paraître). Nous pouvons, par exemple, envisager que les coopératives jouent un rôle important dans la construction du lien social, ce dernier étant tout à fait nécessaire à l'intégration des immigrants et ultimement à leur pleine participation au développement des villes régionales. Seulement avec une intégration pleine des immigrants, les effets positifs et volontaristes de la politique d'immigration seront étendus et l'économie sociale est une des formules qui permet d'envisager cette intégration.

Paradoxalement, l'économie sociale est possible grâce aux « externalités »³ des territoires même si la façon de faire et la raison d'être de l'économie sociale sont considérablement différentes de celles des entreprises privées. Autrement dit, de la même manière que certaines industries ont tendance à se développer dans certains territoires et pas dans d'autres, l'économie sociale aussi émergera dans des territoires avec « externalités » positives à leurs valeurs collectives. Dans ce sens, l'économie sociale, bien que complémentaire aux dynamiques des agglomérations théorisées par Scott et Storper (2003), s'inscrit dans les mêmes dynamiques qui rendent possible le développement des agglomérations urbaines par les firmes et entreprises privées, celles des « externalités » et des dynamiques locales facilitant le développement. Cela veut dire que bien qu'il y ait des dynamiques locales et territoriales qui favorisent l'emplacement des processus économiques, il y aurait aussi des territoires avec des dynamiques locales qui favorisent

³ Des dynamiques propres à chaque territoire « externes » au processus économique : des conventions formelles comme informelles, les réseaux sociaux et les valeurs prépondérantes de chaque territoire qui influencent le processus économique.

des processus de développement alternatif et innovateur, dont le profit économique n'est pas le but principal.

1.2 La dimension pratique : la question de l'immigration

Le Canada a reçu près de 250 000 immigrants en 2006. Une grande intensification de l'immigration a été constatée au cours des cinq dernières années en plaçant le pays au deuxième rang des pays occidentaux à ce chapitre. Ainsi, l'immigration compte pour 53% de la croissance globale de la population canadienne. Le Québec, pour sa part, a accueilli 44 686 immigrants en 2006, soit un nombre comparable à celui des deux années précédentes (2005 et 2004). En tout, 362 902 immigrants ont été admis entre 1997 et 2006 au Québec. De ce nombre, 42,3 % sont arrivés de 1997 à 2001, tandis que 57,7 % ont été admis entre 2002 à 2006. On observe donc une croissance marquée de l'immigration au cours des dernières années pour l'ensemble du Québec. C'est pourquoi les gouvernements visent une bonne intégration des immigrants mais aussi une meilleure répartition régionale de ce potentiel de développement (Profil de la diversité culturelle à Gatineau, 2007).

Il semble paradoxal que dans un pays où l'immigration est volontariste, il existe autant de problèmes d'intégration : l'apprentissage de la langue, l'intégration au marché du travail, le retour parfois forcé aux études et l'intégration socio – culturelle et autres. (Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2005). Dans ce contexte, les programmes d'aide gouvernementale semblent insuffisants et il se dégage l'impression

qu'il y a toujours plus d'immigrants que ce que peuvent accommoder les programmes. Ainsi, le Ministère reconnaît les difficultés d'intégration des immigrants et arrive même à cerner des pistes de compréhension.

Le Ministère reconnaît cependant la nécessité de faire davantage. Pour les immigrants admis au cours des dernières années, les difficultés d'intégration économique sont plus importantes que celles de leurs prédécesseurs des années 1970 et 1980 : revenus plus faibles, plus de temps à rattraper la moyenne générale, proportion plus élevée de ceux dont les revenus se situent en deçà du seuil de faible revenu. Des recherches récentes ont déterminé les causes possibles de ces difficultés : non-reconnaissance des acquis (souvent liée aux possibilités limitées de mise à niveau des compétences ou à la difficulté d'accès aux formations d'appoint), compétences linguistiques limitées, réduction de l'écart de scolarité traditionnellement favorable aux immigrants, discrimination potentiellement liée au fait que la majorité des nouveaux arrivants appartient maintenant au groupe des minorités visibles, etc. Cette situation se traduit, entre autres, par des taux de chômage supérieurs à ceux de l'ensemble de la population québécoise. (Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, 2008 : 15)

De plus, la croissance constante du nombre des organismes à but non lucratif (Eme, 2001; Kzeslo, 2001) qui ont pour objectif d'aider l'intégration des immigrants est une preuve éloquente de ces difficultés. Il existe « plus de 150 organismes sur le territoire québécois qui offrent des services gratuits » (Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles, 2011).

Sur l'immigration, John Porter (1970) en étudiant les classes sociales du Canada propose l'existence d'une pyramide verticale des classes établie selon le statut ou le prestige de l'occupation des groupes. Autrement dit, les groupes d'individus (Classes) vont occuper des types des travaux plus facilement ou plus difficilement selon leur appartenance à un groupe ou à l'autre. Dans le cas des immigrants, le statut va être déterminé par le « code

d'entrée », l'ethnicité. Selon l'appartenance ethnique des immigrants, ils seront susceptibles d'occuper certains genres de travail, c'est-à-dire que les immigrants vont avoir des occupations en rapport à leur ethnicité. La mobilité sociale, comprise comme le fait de surmonter les préjugés sur l'ethnicité et la nature du travail et de monter dans la pyramide sociale, peut advenir grâce au changement du code d'entrée « entrance status » en statut d'équité « status of equality ».

Pour expliquer l'existence d'une politique d'immigration volontariste au Canada, malgré la pyramide verticale, Porter a deux réponses. La première veut que les immigrants aillent faire le genre de travail que les Canadiens d'origine britannique ou française ne veulent pas faire. En ce sens, « Immigration has always been an important source of recruits for unskilled lower status jobs » (Porter, 1970: 40). Les immigrants ont peu de possibilités de monter la pyramide sociale, car l'occupation, ou encore mieux le prestige de l'occupation, va être déterminé par l'ethnicité, le code d'entrée.

La deuxième réponse proposée par Porter sur l'occupation pyramidale des immigrants, parle de la polarisation de l'occupation. En ce sens, soit les immigrants vont travailler dans des emplois non qualifiés, soit ils ont des emplois très qualifiés et ainsi vont se retrouver en haut de la pyramide sociale.

In general, it may be said that the immigrant labour force has been a polarized one. At the lower level are those who come in to do work which Canadians seem to dislike, and at the higher levels are those who come to do work for which not enough Canadians are trained. (Porter, 1970: 40)

Ainsi, le « *entrance status* » est déterminé par l'occupation des immigrants qui est à son tour déterminée par l'ethnicité. Cependant, l'auteur (Porter, 1970) explique que les immigrants peuvent contourner le « *entrance status* » et ainsi monter la pyramide sociale en deux temps. Tout d'abord, il s'agit du « *structural assimilation* » selon lequel les membres des groupes ethniques sont distribués dans la structure institutionnelle de la société d'accueil par le gouvernement ou une autorité centrale, par exemple une industrie spécifique. C'est ainsi que le code d'entrée est cassé car l'occupation n'est plus en rapport à l'ethnicité sinon aux compétences des immigrants. Dans un deuxième moment, pour monter dans la pyramide sociale, il s'est produit le « *behavioral assimilation* », selon lequel les immigrants vont assimiler les patrons culturels de la société d'accueil. Ceci facilite une intégration vers le haut, dirigée et consciente. Selon Porter, la mobilité sociale des immigrants est réussie seulement par la voie centrale du gouvernement.

Nous pouvons remarquer que cet auteur fait partie de ceux qui identifient l'intégration comme un processus économique et de consommation selon lequel les immigrants seront intégrés en raison de leurs revenus et de leurs capacités de consommation. Bien que ce type d'intégration économique présenté par Porter (1970) est en contexte au premières vagues d'immigration et d'essais de régionalisation de celle-ci, des auteurs plus récents comme Froy et Giguère (2007) et Eid (2009) soutiennent et encouragent, encore dans nos jours, ce type d'intégration nettement économique et par la voie de politiques et d'organismes d'aide à l'insertion à l'emploi. Ce type d'intégration est aussi appelée « intégration de fonctionnement » selon laquelle les immigrants sont « capables de

communiquer dans la langue du pays et de gagner sa vie en toute autonomie » (Legault et Rachedi, 2008 :50)

Dans une autre tendance par rapport à l'intégration des immigrants, nous trouvons ceux comme, Ponce (2007) qui affirme que le processus d'intégration tient comme perspective « la quête d'identité à travers des négociations et le tissage de liens sociaux, dans des espaces d'interaction quotidiens atteignant autant la vie personnelle que culturelle des immigrants » (Ponce, 2007 : 64). Pour Legault et Rachedi (2008) il s'agit d'une « intégration de participation » selon laquelle l'individu joue un rôle actif dans la société, il est reconnu comme faisant partie de la société et il se sent capable d'y contribuer à travers sa participation dans un ou plusieurs domaines d'activité.

Nous constatons alors, que le concept d'intégration est divisé en deux facettes : l'économique-fonctionnelle et la sociale-participative. L'économie sociale unifie les deux concepts d'intégration différenciés auparavant, soit l'intégration économique et l'intégration sociale. Car la pratique de l'économie sociale a comme ambition de combiner ces deux termes: *économie* qui renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation privilégiée et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective et *Sociale* qui se réfère à la rentabilité sociale et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services mais aussi par la participation pleine et entière des individus aux sociétés (Sommet sur l'économie sociale et l'emploi de

1996). Ainsi les coopératives définies comme « une personne morale regroupant des personnes ou sociétés qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et qui, en vue de les satisfaire, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative » (Loi sur les coopératives (LRQ. c. C-67.2), article 3) sont un des instruments de l'économie sociale qui combinent les deux domaines de l'intégration déjà mentionnés.

1.3 Objectifs et question de recherche

Tel que mentionné ci-haut, le rôle de l'économie sociale est délaissé par les théories des agglomérations, théories de plus en plus dominantes dans le développement régional. Cependant, l'économie sociale s'avère très importante dans le développement des territoires et de populations souvent marginalisés par ces théories, tel que les immigrants. Malgré ceci, les entreprises d'économie sociale tout comme les entreprises privées cohabitent dans les agglomérations. Elles profitent ensemble des « externalités » de l'agglomération et pourtant, puisqu'elles ne peuvent pas s'exclure et se délocaliser des dynamiques territoriales de l'agglomération, contribuent aussi au développement de l'agglomération même qui les héberge. L'objectif général de la recherche est donc d'identifier le rôle de l'économie sociale dans le développement des agglomérations urbaines.

Plus spécifiquement, nous nous pencherons sur le rôle de l'économie sociale dans l'intégration des immigrants dans les agglomérations urbaines. Le nombre croissant

d'immigrants reçus, ainsi que les projections sur la croissance démographique du Canada comme du Québec, combiné aux problématiques d'intégration déjà mentionnées, s'avèrent un défi important pour les agglomérations. Plus encore, puisque théoriquement les agglomérations ne tiennent pas compte de ces populations, elles sont souvent marginalisées, car elles sont hors du marché et de la production de richesse économique. Par contre, les entreprises d'économie sociale font des apports importants à l'intégration des immigrants et la réussite du processus d'intégration des immigrants peut engendrer des effets positifs pour l'agglomération même. Nous voudrions démontrer ainsi, le caractère complémentaire de l'économie sociale au développement des agglomérations urbaines et ceci, dans notre cas, par le biais spécifique de l'intégration des immigrantes.

Pour ceci, nous voudrions identifier les besoins des immigrants qui ne sont pas comblés par « la politique de régionalisation de l'immigration » et qui les font se mobiliser vers les pratiques d'économie sociale. Par la suite il s'agit de comprendre les processus parmi lesquels l'économie sociale peut répondre à ces besoins. Dans ce sens, nous voudrions observer et analyser les services offerts pour les organismes communautaires et autres du tiers secteur aux immigrants et en que mesure ces services peuvent aider à leur intégration, ainsi que le type d'intégration promu par ces organismes : sociale, économique ou les deux. Plus spécifiquement nous nous pencherons sur les coopératives créées par des immigrants. Les coopératives, comme des entreprises d'économie sociale, peuvent combiner les deux types d'intégration identifiés. Elles s'avèrent donc, un outil incontournable de l'économie sociale en vue d'accomplir l'intégration des immigrants.

La question de recherche est donc, *Quelle est la contribution des coopératives immigrantes dans l'intégration des immigrants dans l'agglomération urbaine de Gatineau?*

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

Comme il a été déjà mentionné, la recherche est centrée sur la théorie des agglomérations et ses oublis. Plus particulièrement, nous chercherons à comprendre comment l'économie sociale peut contribuer à remplir ces vides-là. Tout cela dans le cadre d'une meilleure intégration des immigrants. Dans ce chapitre, nous aborderons donc les composantes de la théorie des agglomérations (première partie) tout comme celles de l'économie sociale (seconde partie) pour finalement aboutir à la présentation de l'hypothèse qui guidera notre recherche empirique.

2.1 La théorie des agglomérations et le nouveau régionalisme : situation actuelle

Dans cette partie du cadre théorique, nous présenterons les principales composantes et dynamiques du développement régional contemporain. Plus précisément, nous présentons ce qui est convenu d'appeler la « Sainte Trinité » de l'économie régional, c'est à dire les éléments constitutifs du développement régional pour ensuite parler des dynamiques que génèrent les agglomérations. Dans une troisième partie, nous explorerons l'incidence des politiques, comme celle de la régionalisation de l'immigration, sur les agglomérations.

La conception du développement comme design institutionnel et social est née d'une des plus grandes crises du monde, celle de 1929. L'institutionnalisation de cette idée du

développement viendra après la dévalorisation du marché, et de la « main invisible », comme régulateur principal de l'économie. Les importants déséquilibres générés par le marché avant la Guerre auront finalement eu raison de l'hésitation des sociétés libérales à faire appel à la puissance de l'État pour la régulation de l'économie. En effet, si avant la crise de 1929, le marché était le seul mécanisme jugé apte à réguler l'économie, la répartition inéquitable de la richesse et les déséquilibres sociaux découlant de la crise vont forcer une réévaluation de la théorie et ouvrir la porte à des politiques de développement (Bailly, Guesnier, Paelink, et Sallez, 1988). L'État qui s'était retiré pour laisser place au marché quant à la régulation vient reprendre sa place. L'État interventionniste keynésien va désormais compter sur des stratégies macro-économiques d'intervention pour assurer une meilleure répartition de la croissance entre les classes sociales et les territoires.

Malgré la croissance industrielle que semble favoriser l'État keynésien, sa répartition inégale sur les territoires pose problème. Nonobstant les efforts faits sur plusieurs décennies par les États pour assurer une meilleure répartition, les disparités régionales vont persister. À compter des années 1980, une nouvelle théorisation sur le développement émergea. Son objectif principal sera de comprendre le processus de la croissance inégale. Si l'État keynésien avait comme objectif de mieux répartir la croissance, le nouveau paradigme de développement va chercher à identifier les facteurs territoriaux qui expliquent la croissance inégale. (Bailly, Guesnier, Paelink, et Sallez, 1988; Courchene, 1986; Carol, Garrigues et Ivernel, 1997).

Le fait que l'industrialisation se développe sans contraintes sur certains territoires, mais qu'elle ne le fait pas dans d'autres va inciter les auteurs à introduire le concept du territoire et à le considérer comme un élément important de la théorie du développement. (Aydalot, 1985; Antonelli, 1994; Brenner, 2004; Fujita, M. et J-F. Thisse, 2002) Les théories que certains qualifient de « nouveau régionalisme » émergent dans les années 1980, mettant au centre de leur analyse la relation intime entre le territoire et le processus de développement économique. L'économie nationale et les politiques macroéconomiques ne sont plus le seul lieu capable de générer du développement. Maintenant le territoire est également considéré comme source de développement. Il est maintenant un espace physique, où il a des interrelations multiples, autant dans les sphères sociale, culturelle, politique, institutionnelle qu'économique, et ces interrelations produisent des dynamiques territoriales difficilement déplaçables qui vont avoir des impacts importants sur le processus économique que ce soit de façon positive ou négative. (Scott et Storper, 2003; Storper, 1997)

2.1.1 La « Sainte Trinité » de l'économie régionale

Les éléments de la « Sainte Trinité » (technologie, organisations et territoires) de l'économie régionale ont été identifiés depuis longtemps comme des facteurs incontournables pour le développement. Cependant la nature de ces éléments doit être comprise selon le nouveau contexte du territoire. Dans ce sens, «the theoretical holy trinity technologies, organisations and territories- must be redefined from a series of

machines to assets of relations» (Storper, 1997 : 31). En parlant de cette nouvelle compréhension de la « Saint Trinité », Storper affirme que :

Heterodox regional economics, like economics in general, continues to be controlled by the metaphor of economic systems as machines, with hard inputs and outputs, where the physics and geometry of those inputs can be understood in a complete and determinate way. This focus on the mechanics of economic development must now be complemented by another focus, where the guiding metaphor is the economy as relations, the economic process as conventions and coordination, the subjects of the process not as factors but as reflexive human actors, both individual and collective, and the nature of economic accumulation as not only material assets, but as relational assets. Regional economies in particular and integrated territorial economies in general, will be redefined here as stocks of relational assets. (Storper, 1997: 31)

Plus bas nous présenterons ces trois composantes de l'économie régionale telles qu'elles sont réinterprétées par la théorie des agglomérations.

- Technologie: produits, processus et connaissances.

Considérée antérieurement le « *black box* » de l'économie et du développement, c'est-à-dire le facteur prédominant qui permet et détermine le développement, la technologie désignait des connaissances avancées sur des secteurs déterminés et spécifiques, mais qui demeurent isolées les uns des autres. Ainsi, il n'existe pas ou peu de partage d'informations sur l'évolution des connaissances car, dans la plupart des cas, les secteurs ou les domaines de connaissances ne se relient pas. Par contre, dans le nouveau régionalisme et surtout pour la théorie des agglomérations, nous partons du constat que la technologie, c'est-à-dire les connaissances, peuvent être produites par des échanges, relations, et conventions des différents secteurs et organisations. Maintenant la

production de connaissances n'est plus un monopole, ni de firmes, d'organisations, et d'institutions de l'État, ni de l'État lui-même. En effet, les connaissances sont produites à partir d'un faisceau de relations et conventions entre des universités, des laboratoires, des firmes et une multitude d'organismes et institutions.

- Organisations : firmes et représentations collectives de la société.

Pour les économistes orthodoxes, seulement les firmes sont intégrées dans les systèmes de production. Ainsi l'économie est définie par les transactions économiques entre elles.

(Storper, 1997 : 34) Selon la théorie des agglomérations,

Organisations are kind together, their boundaries defined and changed, and their relations to each other accomplished not simply as input-output relations or linkages, but as untraded interdependencies subject to a high degree of reflexivity. (Storper, 1997: 28).

De plus,

Geography figures in transactions costs in general and hence influences the boundaries of the firm and production systems (that geography influences the degree of internalization or externalization in the production system). (Scott, 1988, cité par Storper, 1997: 35)

Pour Storper (1997), il y a un second changement dans la nature des organisations qu'il faut intégrer dans l'analyse. Dans la suite logique de l'horizontalité, les représentations collectives de la société sont des organisations aussi, dont il faut tenir compte dans l'étude du processus économique. En ce sens, les firmes, mais aussi les organisations qui supportent les firmes (privées) et les organisations qui encadrent les firmes jouent un rôle important dans l'économie.

- Territoires : la localisation de la technologie et les organisations vues comme des conventions et relations.

La nature du territoire est le grand changement introduit dans le « nouveau régionalisme ». Cet aspect a été délaissé par les théories du développement. C'est seulement après la guerre (1945) que le niveau spatial intègre les analyses du développement. La grande reconstruction des villes permet de revaloriser l'importance de l'espace, cependant, cette tâche va être réservée aux urbanistes (Guigueno, 2003). La première apparition de l'espace dans le développement sera donc délaissée et ne sera pas considérée comme développement sinon plutôt comme reconstruction. Le développement reste toujours centré sur l'économie privée et son objectif est d'assurer une meilleure répartition de la croissance industrielle.

La problématique d'une croissance industrielle inégale donne naissance à une prolifération de théories et approches, en commençant par les *districts industriels* de Becattini (1979) inspirés des travaux pionniers d'Alfred Marshall (1920) passant par l'approche des *milieux innovateurs* (Aydalot, 1984). Mais aussi, les théories d'après guerre, notamment la théorie des Pôles de croissance (Perroux, 1969 et Beaumier, 1998), donnent, chacune à leur manière, une place au territoire dans le développement. En dépit de cela, c'est la théorie des agglomérations qui atteste le nouveau sens donné au territoire dans le développement.

The territorial element of the holy trinity needs refocusing from the geography of input-output relations – industrial complexes and spatial divisions of labour - and the economics proximity in traded linkages, to the geography of untraded interdependencies and the dialectics of proximity and distance in them. This, in turn, is necessary bound up with geography of conventions and relations, which have cognitive, informational, and psychological and cultural foundations. Throughout all of this, there must be simultaneous considerations of territory and regions as derived outcomes of technology and organizations, and as the locales of differentiated conventions and relations. (Storper, 1997: 43)

La théorie des agglomérations évolue donc d'une conception fermée sur ce qu'est la structure économique qui détermine le développement des agglomérations à une conception plus horizontale dans laquelle ce sont les dynamiques propres de chaque territoire qui influencent, positivement ou négativement, le processus économique. Cependant, les dynamiques territoriales qui contribuent au développement des agglomérations continuent d'être conçues seulement comme des facteurs externes catalysés et matérialisés uniquement dans le succès économique (la maximisation du profit comme production de richesse) en laissant de côté les dynamiques qui ne sont pas strictement du régime de l'économie privée, comme celles de l'économie sociale, mais qui participent aussi à développer autrement les territoires.

Autrement dit, bien que la théorie des agglomérations reconnaisse la spécificité des dynamiques locales et territoriales qui découlent des interactions hors du système économique et que celles-ci influencent le processus économique, c'est toujours le processus économique (la production de richesse) qui déterminera le succès de l'agglomération. En résumé, une agglomération est une agglomération parce que ces dynamiques territoriales produisent de la richesse économique. C'est pour cet aspect-là

que nous argumentons que la théorie des agglomérations est incomplète, car elle ne tient pas compte d'autres processus économiques ou non économiques (dont la production de richesse et de profit n'est pas le but principal) qui contribuent aussi au développement des agglomérations, comme c'est le cas de l'économie sociale.

C'est seulement en comprenant le processus économique dans un sens plus large que la seule production et consommation de biens et services en vue de la production de richesse, que nous pouvons inclure l'économie sociale dans la théorie des agglomérations. Sur ce, la contribution de Saxenien (1994) est importante. Cette auteure affirme que le développement des agglomérations est dû à la configuration en réseau (network). C'est, en effet, la construction des relations dans le territoire, les conventions selon les mots de Storper, qui développerait, pour Saxenian, la capacité d'adaptation et d'innovation des organisations et ainsi le développement des agglomérations urbaines telles que Silicon Valley où l'industrie et l'académie ont développé un réseau d'innovation. C'est ce réseau qui permet de développer des relations et des conventions qui assurent le flux d'informations requises pour les innovations. Cette information se trouve non pas strictement dans les rapports inter-entreprises, mais aussi dans les réseaux sociaux, éducatifs, académiques, même culturels.

Firms are embedded in networks of social and institutional relationships that shape, and are shaped by, their strategies and structures (Granovetter, 1985). The network perspective helps illuminate the historically-evolved relationships between the internal organization of firms and their connections to one another and to the social structures and institutions of their particular localities (Nohria & Eccles, 1992b; Powell, 1987). (Saxenian, 1994: 2)

2.1.2 Les agglomérations

Le territoire dans les études de développement comprend deux caractéristiques essentielles qui en font une unité d'analyse indispensable. D'un côté, il n'y a plus de frontières traditionnelles, ni un seul territoire sinon des territoires. De l'autre, le territoire est dynamique, unique et, en conséquence, un territoire n'est pas reproductible (Antheaume et Giraut, 2005)

- Absence de frontières traditionnelles.

Depuis l'atteinte des limites du modèle fordiste de production et la mondialisation de l'économie, émerge une grande réorganisation des processus de production, lesquels dépassent dorénavant les frontières géographiques et nationales (Fauré et Labazée, 2005). Ceci donne naissance à des régions économiques qui dépassent les frontières traditionnelles tant des espaces continentaux que locaux comme la communauté européenne et également la Région de la Capitale Nationale (Ottawa-Gatineau). L'existence des agglomérations performantes est une évidence de la reconfiguration spatiale des territoires. Le grand territoire national, tout comme les territoires institutionnels locaux, est dépassé par les territoires des métropoles, ce qu'Alain Scott (2001) va qualifier de « *City regions* ». Les grands flux commerciaux ne se font plus entre des nations mais entre des métropoles, jetant un doute sur les relations entre les métropoles et leur périphérie nationale (Veltz, 1999).

- Des territoires uniques, dynamiques et en conséquence non reproductibles.

Les dynamiques entre la technologie tout comme celles entre les organisations, mais surtout les conventions qui permettent d'agir d'une façon propice au développement, sont uniques dans chaque territoire. C'est pour cela que « the processes of development are invariably associated with uneven spatial patterns, and that this condition is actually part and parcel of the mechanism of growth » (Scott et Storper, 2003 : 5).

Le « *mechanism of growth* » est attaché à « the elements of economic advantage that emerge out of the collective order of agglomeration, but that by their nature cannot be reduced to individual ownership and control » (Scott et Storper, 2003 : 26). Ceux-ci sont le produit des dynamiques spécifiques et particulières de chaque territoire, la dynamique particulière entre la technologie, les organisations, le territoire et les conventions (relations) qu'ils produisent.

Ce sont les conventions (relations formelles et informelles) qui permettent ou empêchent des actions déterminées favorables ou non au processus économique. Plus précisément, Scott et Storper affirment ceci:

The existence of conventions and relations that permit reflexivity are something like assets to the organisations or regions that have them, or even to the individual agents caught up in them. Regions and organizations who have them have advantages because these relations and conventions – much more so than stocks of physical capital, codified knowledge or infrastructure – are difficult, slow, and costly to reproduce, and sometimes they are impossible to imitate. (Scott et Storper, 2003: 44)

Sur ce, il y a deux perspectives théoriques sur les agglomérations. Dans la première se situent ceux pour qui c'est le succès économique qui attire les individus à s'installer dans un espace plutôt que dans un autre (Bailly, Guesnier, Paelink et Sallez, 1988). La deuxième approche, celle dans laquelle s'inscrit Storper, est soutenue par des analystes et des théoriciens qui pensent que ce sont les dynamiques propres des espaces qui permettent le succès économique et non le contraire.

Ainsi, pour Storper, le succès économique des agglomérations est relié aux liens, conventions, relations de dépendances et d'interdépendances qui se construisent dans la proximité. La proximité a un double principe que renforce le succès économique. D'un côté, il y a une réduction de coûts grâce à des structures déjà existantes et la possibilité de mutualisation. De l'autre côté, la proximité développe des relations en créant un réseau de coopération qui, en même temps, augmente la spécialisation, la compétitivité, la qualité et l'innovation.

Territorial economics are not created in a globalizing world economy, by proximity in input-output relations, but more so by proximity in the untraded or relational dimensions of organizations and technologies. Their principal assets - because scarce and slow to create and imitate - are no longer material, but relational. (Storper, 1997: 28)

L'agglomération est ainsi le résultat de deux configurations : le dépassement des frontières traditionnelles d'un côté et la configuration unique et difficile à reproduire d'un territoire à l'autre. Selon Mevellec (2008), c'est dans les années 1990 à 2000 que les gouvernements, en vue de surmonter les discordances entre les territoires administratifs ou institutionnels et les territoires fonctionnels, expérimentent l'agglomération comme une nouvelle échelle de régulation politique et de compétitivité économique.

Selon d'autres auteurs sur les agglomérations (Bailly, Guesnier, Paelink et Sallez. 1988), les économies d'agglomération sont obtenues quand un même secteur d'entreprises (domaine d'exploitation) se regroupe dans un territoire. Dans le cas de Gatineau-Ottawa, ce domaine d'exploitation est la fonction publique fédérale, l'agglomération est considérée par certains auteurs comme une « *one-industry town* » dans le sens que la plupart des employés relèvent du secteur public fédéral ainsi la géographie de l'emploi dans la région est fortement déterminée par les décisions du gouvernement fédéral comme employeur (Andrew, Ray and Chiasson, 2011)

2.1.3 Les agglomérations et les politiques publiques : le cas des immigrants à Gatineau

Malgré les expériences d'agglomérations positives, Scott et Storper (2005) expliquent clairement que ces expériences répondent à des dynamiques, particularités, dépendances et interdépendances humaines et institutionnelles qui croissent spontanément selon la culture, l'histoire et la conduite des habitants. En bref, une agglomération ne peut pas être créée artificiellement parce que le genre de liens qui la fondent et qui la déterminent naissent de l'intérieur. Tel que déjà mentionné, ces auteurs vont affirmer aussi que certaines interventions peuvent, en effet, empêcher le processus d'agglomération.

Ceci est le point d'ancrage entre la théorie des agglomérations et l'immigration, car la politique d'immigration qui vise à un repeuplement comme l'est la politique de

régionalisation de l'immigration, peut être dangereuse pour les agglomérations, car elle intervient dans les dynamiques propres (économiques, culturelles, géographiques et associatives voire même identitaires) du territoire. Autrement dit, le processus d'intégration peut développer des dynamiques, positives ou négatives, pour le territoire. Cela dépendra de l'intégration si elle est réussie ou non, tout comme de sa capacité à s'arrimer aux dynamiques territoriales propres. Si le processus d'intégration est réussi, il peut contribuer à développer un réseau de coopération, peut être déjà existant ou pas, qui augmenterait la spécialisation, la compétitivité et la qualité de l'innovation régionale, donc l'immigration pourrait dans ce cas entraîner des dynamiques positives dans l'agglomération. Plus encore, puisque l'innovation régionale ne peut plus être réduite aux avancements technologiques produits de la compétition et concurrence économique et dans la mesure où elle répond à des besoins humains du territoire. (Moulaert et Nussbaumer, 2008)

L'innovation devrait premièrement consister en l'élaboration de nouveaux cadres institutionnels, ou en la redéfinition des processus hérités du passé [...] Selon cette logique l'innovation est avant tout institutionnelle et sociale : les choix sociaux et les processus institutionnels sont adaptés pour mieux révéler les besoins fondamentaux et guider les processus qui peuvent les satisfaire. [De plus] Les besoins fondamentaux sont liés à un contexte particulier et à la communauté dont il ressortent. (Moulaert et Nussbaumer, 2008 : 89)

Nous pouvons convenir que l'économie sociale, notamment par le rôle qu'elle joue dans l'application des politiques de régionalisation de l'immigration dans les villes régionales québécoises, est un des relais importants et innovants pour intégrer les immigrants dans les dynamiques positives des agglomérations. La seconde section de ce chapitre est donc consacrée à mieux cerner les contours de l'économie sociale.

2.2 L'économie sociale, état de la question : entre l'économique et le social

Dans cette partie, nous élaborerons plus profondément les différents aspects qui composent l'économie sociale. Dans une première partie, nous aborderons la définition d'économie sociale en montrant ses contradictions pour deuxièmement proposer notre propre compréhension de l'économie sociale et son apport à l'intégration.

Browne (1999) définit l'économie sociale comme :

L'univers des pratiques et des formes de mobilisation qui ne font partie ni d'une entreprise capitaliste, ni des appareils de l'État au sens étroit du terme. Ce sont principalement les secteurs associatif, bénévole, et coopératif (Quartier, 1992), dont les organismes membres ont des objectifs, des structures de fonctionnement démocratiques, autonomes, sans but lucratif et au service de la collectivité (COCES, 1996). Formellement indépendants par rapport à l'État, leurs activités marchandes sont perçues comme des moyens de réaliser des objectifs de développement social qui dépassent la simple logique du marché. (Browne, 1999 : 28)

À partir de cette définition, qui nous semble très élaborée, nous pouvons faire appel à d'autres auteurs (Eme, 2001 et Kreslo, 2001) en but de relever des contradictions, paradoxes et dichotomies inhérentes à la compréhension moderne de l'économie sociale.

À cette fin, cette section sur l'économie sociale se divisera en trois parties. Une première sera une critique générale des conditions minimales de l'économie sociale proposées par Graefe (2004) à partir des postulats des autres auteurs déjà mentionnés. Cela nous permettra, dans une deuxième partie, de présenter notre compréhension personnelle de l'économie sociale dans le contexte de la modernité en nous appuyant sur les travaux de

Caillé (2001) et Chaniel (2001) et finalement la troisième traitera du rôle de la nouvelle économie sociale.

2.2.1 Les conditions minimales du Comité d'orientation et de Concertation sur l'économie sociale (COCES)

Les conditions proposées par ce comité et étudiées par Graefe (2004) prétendent donner les garanties minimales pour que l'économie sociale puisse modifier la distribution du pouvoir au sein de l'État et, conséquemment, promouvoir un changement social significatif. Les conditions énumérées par le COCES sont la création d'emplois, une indépendance suffisante de l'État et la démocratisation dans l'organisation du travail. Selon Graefe (2004) et le COCES, si ces trois conditions sont respectées dans toutes les pratiques d'économie sociale, la réforme globale de la société sera un succès.

La première de nos critiques concerne l'ambiguïté de la formulation de ces conditions en rapport à la définition de Browne (1999) mentionnée plus haut. La première condition, la création d'emplois, semble difficile à atteindre si l'on tient compte de l'objectif primaire des organismes et entreprises d'économie sociale, c'est-à-dire le service à la collectivité. Browne (1999) et Graefe (2004 : 130) parlent spécifiquement de « satisfaire les besoins des membres de l'association ». C'est ainsi que la première condition doit être la satisfaction du besoin à combler et pas strictement la création d'emplois. De plus, selon Browne (1999), les activités de l'économie sociale sont perçues comme des moyens de réaliser des objectifs de développement social qui dépassent la simple logique du marché.

La deuxième condition n'est pas aussi évidente à réaliser non plus. Il semble problématique de définir et mesurer « l'indépendance suffisante » par rapport à l'État. De plus, selon Browne (1999) les pratiques de l'économie sociale sont formellement indépendantes de l'État. Le rapport de l'État dans les organismes et entreprises d'économie sociale est à revoir et l'ambiguïté de cette condition en est une preuve. Nous reviendrons dans la deuxième partie sur ce sujet.

La troisième condition, celle de la démocratisation de l'organisation du travail, échappe et simplifie aussi les pratiques de l'économie sociale comme la première condition déjà mentionnée. L'économie sociale permet de démocratiser non seulement l'organisation du travail, mais aussi d'autres aspects de la vie en société. De plus, il semble paradoxal de démocratiser l'organisation du travail quand le secteur bénévole, qui n'est pas au sens strict des travailleurs, participe activement dans les organismes et entreprises d'économie sociale.

Bref, la définition des trois conditions minimales est ambiguë et parfois à contre-courant de la définition même de l'économie sociale. Une deuxième critique de nature plus conceptuelle à adresser à Graefe (2004) s'impose à cause de l'ambiguïté de ces propos. Revenons sur ces trois conditions.

- La création d'emplois.

Selon Browne (1999), Laville (2007) et d'autres auteurs, la société salariale est en crise tout comme le concept de plein emploi. La société salariale représentait « un projet de société où le statut de citoyen de plein droit était réservé aux titulaires d'un emploi salarié, [...] non seulement le salaire direct mais aussi le salaire indirect : avantages sociaux, vacances, retraite etc. » (Benoit Lévesque cité par Browne 1999 : 32). Dans ce sens, cela semble particulier que la création d'emploi soit mesurée par le salaire et le statut du travail (temps complet et temps partiel) au lieu de la situation d'emploi antérieure. C'est-à-dire que la comparaison et la mesure sont établies en rapport au marché, alors qu'il s'agit le plus souvent d'exclus du marché, et non pas en comparaison à la situation antérieure ou le besoin à combler des membres des organisations et entreprises d'économie sociale. Il se peut que même si l'emploi est à temps partiel et pas très bien rémunéré, la personne soit déjà en meilleure situation par rapport à sa situation antérieure. De la même manière, il se peut que le besoin à combler ne soit pas le salaire, mais la formation ou le développement de certaines compétences ou même avoir une référence pour entrer sur le marché du travail. Finalement, comment mesurer les bénévoles ? Les membres des associations, organisations et entreprises que sont mobilisés par une intégration sociale, par le simple fait de partager et non pas de se trouver un emploi ? Le don, la solidarité, la réciprocité peuvent-ils être réduits, simplifiés et mesurés par la création d'emplois ?

- L'indépendance de l'État.

Selon Eme (2001) et Krzeslo (2001), les organisations et entreprises d'économie sociale modernes se trouvent en crise à cause de l'instrumentalisation de l'État et une crise culturelle que nous aborderons dans la prochaine condition. Aussi, Elles sont utilisées comme instruments de gestion des politiques publiques à cause des compromis financiers et des subventions de l'État sans lesquelles celles-ci ne survivraient pas. Dans ce sens, l'indépendance de l'État est très discutable, presque utopique, pour ces organisations et entreprises.

- La démocratisation de l'organisation du travail.

Selon Eme (2001), nous vivons une crise culturelle profonde où l'individualisme remplace rapidement le militantisme, où le lien de solidarité est remplacé par le lien de consommation. Nous nous retrouvons unis non pas par des liens familiaux, sociétaux de solidarité, mais par le fait de la consommation, une transaction monétaire de plus en plus impersonnelle, sans visage et sans dialogue. Cette crise culturelle met à risque la participation démocratique nécessaire pour atteindre cette condition, mais aussi pour toutes les organisations et entreprises d'économie sociale.

Il semblerait que les conditions proposées par le COCES et étudiées par Graefe (2004) ne sont que pour les organisations qui ont donné naissance au mouvement de l'économie sociale, c'est-à-dire les organisations qui avaient pour but de diminuer le chômage et de promouvoir l'intégration au marché du travail depuis la crise des années 1970. Cependant, ces conditions s'avèrent inadéquates et insuffisantes pour rendre compte de

tous les projets et les organismes d'économie sociale, les conditions privilégiant trop l'aspect économique en laissant de côté l'aspect social de l'économie sociale.

2.2.2 Un premier diagnostic sur la confusion

Le débat sur l'économie sociale est conflictuel et confus notamment sur la question du rapport de l'économie sociale avec l'État et le marché. Le fait qu'il soit proposé par le Comité d'Orientation et Concertation d'Économie Sociale de mesurer la transformation sociale des organisations d'économie sociale selon des conditions ambiguës, et parfois à contresens de la définition même de l'économie sociale, en est la preuve.

Il nous semble que cette confusion soit née du manque de distinction entre deux débats qui se passent en même temps et parfois transversalement, mais qu'il faut distinguer. L'un, porte sur l'économie sociale comme projet sociétal tandis que l'autre, concerne l'économie sociale sous forme par exemple de pratiques concrètes d'organisations en vue de répondre à certains besoins de leurs membres. Selon la position que l'on prend dans ce débat, on privilégiera un rôle positif ou négatif de l'État, ce qui en partie explique l'ambivalence de l'État dans l'économie sociale. Le mode de passage n'est pas clair parce qu'il s'agit de débats différents.

À certains moments l'État y prend le visage d'un adversaire cherchant à imposer sa férule aux groupes communautaires et à les faire agir dans le cadre de ses programmes. À d'autres, c'est son rôle indispensable dans l'institutionnalisation d'une économie sociale dégagée de l'économie néolibérale qui est souligné. Mais le mode de passage d'un système à l'autre n'est pas précisé. (Graefe, 2004 : 137).

- L'économie sociale comme projet de société.

Il s'agit d'une prise de position plutôt théorique et politique par rapport à l'économie sociale. Selon cette conception, l'économie sociale est un projet de société selon lequel les failles de l'État et du marché peuvent être comblées. On aborde la responsabilité de l'État face aux problématiques sociales et économiques. La vision de l'État est plutôt négative car il est perçu comme instrumentalisant l'économie sociale pour faire face à ses responsabilités délaissées. Dans cette perspective, l'économie sociale se veut avant tout un promoteur d'une transformation sociale à partir de luttes. Une critique que l'on peut formuler au sujet de cette perspective, c'est qu'elle ne peut prétendre supplanter l'organisation de l'État et du marché quand elle-même se définit en fonction de sa différence par rapport à eux.

- L'économie sociale comme pratiques concrètes pour répondre à des besoins.

Il s'agit d'un débat pratique et plus fonctionnel de l'économie sociale. Il ne s'agit que de failles ou responsabilités délaissées, mais des problématiques concrètes, des besoins auxquels il faut trouver des solutions. La vision de l'État est positive, comme partenaire principal, cette relation étroite entre l'État et les organisations d'économie sociale permet aux organisations de renforcer ces compétences et même de se professionnaliser. Il ne s'agit plus d'une transformation sociale sinon de la meilleure manière de répondre à des problèmes spécifiques. Une des critiques que l'on peut faire de l'économie sociale comme pratique, c'est qu'elle n'agit qu'en temps de crise. Cependant, cela serait en effet sa raison d'être, régler les problèmes dans la mesure de son possible. Une deuxième

critique est que les associations n'ont plus de sens ou mission, car elles se laissent façonner et modeler selon l'accès aux subventions de l'État. Cependant, il est difficile de ne suivre qu'une seule mission quand la mission est dictée par le besoin de la population.

Dans les mots d'Eme (2001), la confusion réside dans la tension entre les rapports politiques et économiques des organisations. Cependant, nous supposons qu'il s'agit plutôt d'un mélange entre des sphères différentes de l'économie sociale et pas seulement d'une simple tension. En effet, s'il agissait d'une tension, les organisations modernes d'économie sociale se trouveraient quelque part dans un continuum entre les objectifs politiques de transformation sociale (encastrement politique) et les pratiques concrètes professionnelles et compétentes des organisations d'économie sociale en vue de répondre à des problèmes spécifiques (encastrement technique - instrumental). Cependant, le constat actuel de l'auteur et d'autres comme Krzeslo (2001) et même Graefe (2004) est le fait de la prolifération de l'encastrement technique - instrumental, c'est-à-dire que de plus en plus les organisations d'économie sociale se technicisent et se professionnalisent et par conséquent répondent mieux à des besoins sociaux et économiques de la collectivité. La crise de sens des organisations, identifiée par les auteurs, ce ne serait pas une vraie crise de sens, car le sens des organisations est de répondre aux besoins pour lesquels elles ont été créées. Cette crise de sens concerne plutôt les questionnements sur l'économie sociale comme projet de société, questionnements qui d'ailleurs affectent tous les projets de société quand ils confrontent le paradigme de la société dominante.

Malgré la différence entre les deux débats ou les deux sphères de l'économie sociale, elles ne sont pas opposées et se complètent l'une à l'autre. Caillé (2001), par exemple, propose l'idée des organisations hybrides.

Elles hybrident en la croisant avec le respect des contraintes d'efficacité technique, juridique, administrative, médiatique ou marchande qui structurent le domaine de la socialité seconde (socialités artificielles : publique et privé, l'État et le marché). Elles ne jaillissent pas d'une société primaire (famille, voisinage) déjà organisée, constituée ou instituée. Elles visent au contraire à la créer et structurer là où elle n'existe pas. Et au sein de cette société primaire potentielle à venir, elles se présentent comme les représentantes de la norme d'efficacité fonctionnelle propre à la solidarité seconde. (Caillé, 2001 :192)

Ainsi, l'économie sociale avec ses pratiques, qui sont des réponses réelles à des problèmes concrets, serait un levier de transformation sociale. Elle sera promue et débattue, comme un projet utile et nécessaire pour la société et non comme une utopie. Nous ne pouvons pas demander aux individus de lutter pour une transformation sociale, quand ils ont faim et soif. C'est seulement dans la mesure où les besoins des individus sont comblés, où en luttant pour les combler, que ces individus deviendront des militants du projet de transformation sociale. L'économie sociale doit se montrer efficace et faire preuve de compétence, car son utilité à résoudre des problèmes concrets déterminera sa capacité de s'engager dans un projet sociétal global.

2.2.3 La nouvelle économie sociale, moyen d'intégration des exclus

Le concept d'économie solidaire en France et de la nouvelle économie sociale au Québec trouve son origine dans la crise des années 1970 de l'État fordiste et providentialiste et de

la société salariale. (Boucher, 2005) Le principe que l'économie est une activité exclusive du marché est remplacé par la notion de l'encastrement social de l'économie (Polanyi, 1983) selon lequel le social et l'économique ne seront plus considérés comme des dimensions distinctes et séparées sinon au contraire elles sont articulées l'un dans l'autre. Les activités économiques résultent dorénavant de la configuration du marché, de l'État et de la collectivité et le principe de l'offre et la demande est complété par trois autres principes : *la redistribution* de l'autorité légitime autrement dit l'État, *la réciprocité*, une relation durable établie par le don qui génère et est aussi le résultat des rapports sociaux, et finalement *la démocratie*. L'économie sociale est donc un moyen de concilier le mode de production économique avec une réduction des problèmes sociaux. (Laville, 2007)

À ce propos, Lévesque (2003 : 62) soutient que l'économie « ne peut plus être comprise sous l'angle exclusivement marchand puisqu'elle fait appel également au non-marchand (État) et non-monnaire (Société civile) ». Ainsi, « le nouveau paradigme en émergence nous invite donc à penser l'avenir dans le cadre d'une complémentarité ou mieux d'une tension entre l'État, le marché et la société civile » (Lévesque, 2003 : 63).

Avec les mouvements sociaux qui donnent naissance aux syndicats, mutuelles et coopératives, le mouvement de l'économie sociale connaît ses premières revendications comme instrument de transformation sociale (Boucher, 2005). Mais c'est avec « les chômeurs » de la décennie 1990 qu'elle s'instaure et est reconnue comme instrument d'inclusion sociale (Browne, 1999; Éme, 2001; Krzeslo 2001).

Les immigrants sont considérés comme une population défavorisée presque au même titre que les chômeurs, les parents isolés, les femmes et les personnes âgées, bref, « tous ceux qui sont de difficile employabilité, c'est-à-dire qui ne correspondent pas à l'ensemble de critères fixés par le marché » (Krzeslo, 2001 :91). En même temps, Les organisations d'économie sociale sont vues dans la modernité comme des instruments de co-gestion des politiques publiques d'employabilité, leur participation est encouragée par le biais des d'incitatifs financiers gouvernementaux, des subventions accessibles pour l'application des politiques vers des clientèles souvent exclues du système (Eme, 2001; Krzeslo, 2001; Boucher, 2005; Lévesque, 2003).

Plusieurs organisation et entreprises d'économie sociale se donnent pour but de répondre aux besoins d'employabilité des chômeurs ainsi que des besoins sociaux que cela implique, c'est-à-dire leur inclusion sociale. L'État incapable de donner des services de proximité nécessaires voit dans l'économie sociale un instrument incontournable de proximité sociale. Leur participation financière par des subventions génère des dynamiques qui influencent dorénavant la vie du mouvement associatif et collectif. La reddition de comptes aux gouvernements reproduit l'esprit de gestion et incite à la professionnalisation des organisations et même, entraîne l'innovation dans les programmes pour accéder plus facilement au financement. Ce tableau réalisé à partir du texte de Krzeslo (2001) qui traite de l'expérience belge, exprime bien cette évolution du mouvement associatif et en conséquence de l'économie sociale.

Tableau 2

Évolution du mouvement associatif et de l'économie sociale

| | |
|-----------------------------------|--|
| Problématique sociale niée | Le mouvement associatif est de prédominance religieux. Les dirigeants se montrent hostiles à l'intervention étatique dans les rapports sociaux. |
| Intégration sociale | Fin du XIX ^e siècle, développement des coopératives et mutuelles à l'initiative du courant social démocrate du Parti ouvrier belge dans le but de pallier l'absence de protection du travail et d'atténuer la misère ouvrière. |
| Services de proximité | La légitimité du mouvement ouvrier fait que dans les années 1970, l'État belge les suscite comme une des façons de faire face au chômage. |
| Professionnalisation | L'État offre subventions et financements aux organismes capables d'assurer un service compétitif en réduisant le chômage. |
| Innovation | La stratégie était de créer des emplois nouveaux pour ne pas se substituer à des emplois existants. Les organismes innovent du côté de nouveaux emplois visant à fournir des services aux démunis, un créneau libre. Créant une spécialisation dans différents créneaux des services aux démunis selon les types de financement. (1990). |
| Intégration fonctionnelle | Les organismes sont au service des politiques publiques de l'État, ils sont un instrument de gestion. |

Selon Boucher (2005),

Le développement de ces alternatives allait constituer la base d'une nouvelle génération de groupes communautaires à partir du milieu des années 1980, celle de la concertation et du partenariat avec les pouvoirs publics et certains acteurs de l'économie marchande. Ce troisième type d'intervention a été rendu possible grâce à la fois au poids social et à la

reconnaissance politique qu’ont acquis ces groupes et aux innovations qu’ils ont mis en place. (Boucher, 2005 : 296)

Cette évolution marque une transition importante pour le mouvement de l’économie sociale. Des secteurs et approches auparavant sans affiliations théoriques et pratiques, comme les associations, les organismes à but non lucratif, le secteur bénévole, et même des organismes communautaires seront regroupés et affiliés à l’économie sociale. Certaines catégories des organismes et entreprises d’économie sociale seront créées à fin de mieux gérer un mouvement grandissant. Le tableau suivant adapté de Moulaert et Nussbaumer (2008) l’expliquent bien.

Tableau 3

Différents concepts de l’économie sociale

| Dimensions | Concepts de l’économie sociale | | |
|------------|---|--|--|
| | Économie sociale | Troisième secteur | Nouvelle économie sociale / Économie solidaire |
| Genèse | <ul style="list-style-type: none"> • XIX siècle : institutionnalisation des meilleurs salaires. • Années 1930 : coopératives de logement et d’alimentation. • Années 1970 : entrepreneuriat social durable. <p>(Lutte contre l’injustice</p> | <p>Réponse directe à la crise du travail et de la société dans les années 1980.</p> <p>(Réponse à une problématique spécifique « Les chômeurs »)</p> | <p>Renforcer le capital institutionnel de l’entreprise d’économie sociale</p> <p>(Améliorer la gestion pour cohabiter dans le système capitaliste)</p> |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | sociale) | | |
| Rapport à l'état, et le marché | Régulateurs de l'État. (indépendant - contre l'État. | Secteur indépendant et à but non lucratif. (indépendant du marché) | Partenariats publics et privés. (Collaboration et coopération étatique et avec le marché) |
| Type d'entreprise ou organisation | Promotion de la justice sociale : Coopératives, mutuelles et syndicats. | Centrés sur la solution des problématiques des exclus : Associations et Organismes à but non lucratif. | Hybridation de sphères publiques, marchantes et non marchantes, soulignant le redécouverte du « lien sociale ». |

Il existe différents types d'organismes et entreprises dans l'économie sociale. Nous les appellerons indistinctement organismes et entreprises d'économie sociale et cela même si la recherche se penche sur des coopératives, organismes communautaires et associations qui théoriquement correspondent à des concepts différents dans l'économie sociale. Ils font tous partie, dans un sens large, de l'économie sociale. L'importance de cette distinction est d'élucider le contexte changeant des entreprises et organisations d'économie sociale, plus spécifiquement leurs rapports à l'État et au marché.

Actuellement, les entreprises d'économie sociale se trouvent dans une tension entre le sens de transformation sociale et les pratiques de gestion de politiques publiques, la professionnalisation et la compétitivité que cela implique. Selon Éme (2001), il s'agit d'une tension entre les rapports sociopolitiques et économiques, autrement dit, entre la construction des liens de solidarité et réciprocité primaires et la gestion technique instrumentale des services de proximité. Selon le même auteur, l'individualisme ainsi qu'une crise culturelle favorisent la pratique des instruments et programmes d'intégration

économique en détriment de la construction de liens sociaux des dites organisation et entreprises. Le croisement des deux parties de ce cadre théorique (celle sur les agglomérations et leur oubli de l'apport de l'économie sociale et celle sur la nature de l'économie sociale) ouvre la porte à notre hypothèse de recherche.

2.3 Hypothèse de recherche

L'existence des coopératives immigrantes et la mobilisation citoyenne autour de celles-ci dans des agglomérations démontrent le vide laissé par les dynamiques territoriales des agglomérations et par les tendances de régionalisation de l'immigration. Les coopératives émergent donc en réponse aux besoins des territoires, secteurs et populations, dont les immigrants, délaissés par les dynamiques découlant des entreprises privées, fondement des théories des agglomérations.

En suivant la tendance des organisations d'économie sociale sur la gestion du chômage où prédomine l'intégration fonctionnelle, nous avançons que si l'intégration des immigrants est gérée de la même manière que l'intégration des chômeurs par les organisations d'économie sociale, elle est axée sur une intégration fonctionnelle vers le marché du travail en laissant de côté la création d'un lien social avec le lieu d'arrivée. Les coopératives, par contre, réussiront à établir une intégration fonctionnelle mais aussi un lien sociétal important avec le territoire en permettant une meilleure intégration. Ainsi, l'économie sociale, à travers les coopératives, développe un lien sociétal mais aussi fonctionnel bénéfique pour l'intégration des immigrants dans les agglomérations

urbaines et ce, en utilisant et renforçant les dynamiques territoriales de coopération existantes, mais aussi en créant d'autres dynamiques favorables à l'agglomération

Hypothèses secondaires :

- Les coopératives permettent un type de développement « en parallèle » qui est souvent méconnu dans les agglomérations, mais qui remplit et couvre des services nécessaires pour leur fonctionnement et dynamisme
- Les organisations d'économie sociale sont nécessaires dans les agglomérations, car elles répondent à des besoins économiques non satisfaits, mais aussi à des besoins d'identification sociale et d'intégration.
- Les entreprises d'économie sociale développent une relation particulière avec le territoire car les besoins auxquels elles doivent répondre, tant économiques que sociaux, sont évidemment ancrés dans le territoire.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Dans ce chapitre, nous justifions le choix de l'objet de la recherche, l'approche méthodologique et les méthodes de collecte et d'analyse des données utilisées.

3.1 Le choix de l'objet de recherche

L'intégration des immigrants dans la ville de Gatineau, à partir des expériences d'économie sociale comme les coopératives, s'avère un question importante dans le développement régional, car c'est seulement, avec une intégration réussie des immigrants, que la ville et la région pourront profiter des avantages promis par la régionalisation de l'immigration. Le choix de l'immigration comme sujet de recherche est un choix personnel car moi-même, comme immigrante, j'ai vu les difficultés que comporte l'intégration des immigrants. Aussi ma formation, comme étudiante en Maîtrise en développement régional m'a permis de constater l'importance de l'immigration dans le développement.

Le choix de la ville de Gatineau est appuyé sur deux raisons. Premièrement, la ville de Gatineau est un choix en partie dicté par la politique de régionalisation de l'immigration qui considère la région de l'Outaouais, et tout particulièrement Gatineau, comme un pôle d'attraction majeur pour le projet de régionalisation. D'un autre côté, la ville fait partie de l'agglomération Ottawa-Gatineau, et donc la région de la capitale nationale, qui est la quatrième plus importante agglomération au Canada. Cela veut dire, comme il a déjà été

expliqué, qu'il existe un territoire fonctionnel qui dépasse les frontières administratives – institutionnelles, mais aussi que le vécu des immigrants peut dépasser aussi ces frontières, tandis que les politiques d'intégration des immigrants restent inscrites et délimitées par les frontières administratives des provinces de l'Ontario et du Québec, et conséquemment, d'Ottawa et de Gatineau. Ces dynamiques en font un cas original qui s'inscrit tout à fait dans la perspective des « *city regions* » d'Alan Scott (2001).

3.2 Approche méthodologique hypothético-déductive

L'approche méthodologique privilégiée dans cette recherche est de type hypothético-déductif. Cette méthode vise à chercher de manière déductive des réponses à des hypothèses préétablies avant même de mener la recherche sur le terrain. Les hypothèses émergent donc d'un travail de recherche premièrement théorique, tel que montré dans le chapitre II. De cette première étape, émergent les hypothèses comme réponse théorique à la problématique. Dans une deuxième étape, la validité de cette hypothèse devra être démontrée à travers une recherche sur le terrain.

Cette méthode est appropriée et pertinente pour la recherche concernée parce qu'elle tient compte de deux problématiques, une première de nature théorique concernant le rôle de l'économie sociale dans les agglomérations urbaines, ainsi qu'une seconde de nature plus pratique concernant l'intégration des immigrants dans les agglomérations urbaines à travers les pratiques de l'économie sociale, spécifiquement les coopératives. Cette

méthode permet d'aborder et de mieux comprendre la problématique théorique pour ensuite aller la confronter empiriquement.

Conformément à une approche hypothético-déductive, notre grand objectif n'est pas tant d'élaborer des hypothèses émergeant du terrain (comme le ferait une approche inductive) que de vérifier la validité d'une hypothèse découlant de notre cadre théorique. Rappelons d'emblée que cette hypothèse veut que les coopératives fondées par les immigrants soient une réponse à des besoins non comblés par les politiques d'intégration et de régionalisation. La vérification de cette hypothèse permettrait d'éclairer une dimension peu documentée par les théories néo-régionalistes sur le développement des agglomérations urbaines : celui de la contribution des coopératives au dynamisme urbain. Afin d'opérationnaliser cette approche, nous avons recours à trois démarches méthodologiques distinctes, mais complémentaires : une première a été l'analyse de contenu des documents officiels du gouvernement du Québec et de la Ville de Gatineau en matière d'intégration, une seconde partie de la recherche a consisté à documenter et répertorier les organismes communautaires actifs dans l'intégration des immigrants dans la ville de Gatineau, alors qu'une troisième phase s'est centré sur une étude de cas des coopératives de la ville de Gatineau créées par des immigrants dans le but de comprendre leurs motivations et la contribution de ces coopératives à une meilleure intégration.

3.3 Les techniques méthodologiques privilégiées pour la collecte de données

Tel que déjà mentionné, les techniques de recherche privilégiées ont été de trois types. Premièrement, nous avons analysé le contenu des documents officiels provinciaux et municipaux en matière d'intégration des immigrants, deuxièmement nous avons documenté et répertorié les organismes et entreprises d'économie sociale qui aident à l'intégration des immigrants dans la ville de Gatineau et finalement nous nous sommes penchés sur les coopératives immigrantes existantes dans la ville.

3.3.1 Analyse du contenu : le Plan stratégique en matière d'immigration et des communautés culturelles 2008 à 2012 et la Politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau « Ensemble! ».

Le Plan stratégique d'immigration 2008 – 2012, publié en 2008, tient compte des enjeux principaux de l'immigration ainsi que la ligne d'orientation du Ministère d'Immigration et Communautés Culturelles pour y faire face. Ce plan expose la mission, les orientations et les objectifs en vue de l'intégration des immigrants dans la province du Québec. De son côté, la Politique en matière de diversité culturelle de la ville de Gatineau comprend l'ensemble des modèles, actions et mécanismes que la ville de Gatineau a mis en place afin de créer des conditions propices à l'intégration des immigrants dans la ville. Nous avons tenté d'établir dans l'analyse si le plan stratégique provincial et la politique d'intégration des immigrants dans la ville de Gatineau tiennent compte des associations, des organismes communautaires ou d'autres organismes du troisième secteur comme

gestionnaires de politiques. Nous avons, par la suite, établi une typologie permettant de classer l'intégration qui est promue dans la province et la ville, soit l'intégration sociale ou économique. Cette analyse de contenu a permis d'établir le type d'intégration promu par le gouvernement du Québec et la ville de Gatineau et les mécanismes utilisés pour atteindre les objectifs. Ainsi nous avons pu identifier le rôle de l'économie sociale dans l'intégration des immigrants.

3.3.2 Répertoire et documenter les organismes aidant à l'intégration des immigrants dans la ville de Gatineau.

Dans cette partie, nous prétendons établir la relation entre le plan stratégique et la réalité des organismes d'aide à l'intégration de la ville. Les données utilisées ont été principalement des organismes identifiés comme partenaires du Ministère dans le site web du Ministère d'Immigration et Communautés Culturelles et Immigration Québec, ainsi que le guide « Une nouvelle vie à Gatineau, outils pour gagner l'autonomie » d'Accueil-Parrainage Outaouais. Ce sont les deux ressources principales auxquelles ont accès les nouveaux arrivants dans la ville de Gatineau. Comme dans l'analyse de contenu précédant nous avons établi si les services offerts par ces organismes font la promotion d'une intégration de type social ou économique.

3.3.3 Étude de cas des coopératives créés par des immigrants dans la ville de Gatineau.

Si les coopératives ont été beaucoup étudiées, les études qui mettent en relation l'intégration des immigrants et les coopératives sont inexistantes, à notre connaissance du moins. Bien que le rôle des coopératives dans l'intégration des exclus est reconnu, la population immigrante n'a jamais été traitée singulièrement. L'étude de cas s'avère intéressante car elle permet « d'enquêter sur un phénomène, un événement, un groupe ou un ensemble d'individus, sélectionné de façon non aléatoire, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes » (Gauthier, 2010 : 207). Dans ce sens, elle permet d'analyser des coopératives fondées par des immigrants qui ont été créées mais qui, n'ont jamais été étudiées à notre connaissance.

Dans cette partie de la recherche, nous avons utilisé des entrevues semi-dirigées comme objectif de mieux comprendre, premièrement et au sens général, le rôle de l'économie sociale dans l'intégration des immigrants. Pour ce faire, nous avons fait appel au Chantier d'économie sociale, qui reconnaît un rapport important entre l'économie sociale et l'immigration, un de ses axes étant d'ailleurs centré sur ce sujet. Il en est de même de la CDR-OL (Coopérative de développement régional Outaouais Laurentides) car elle est l'organisme qui accompagne et appuie la création des coopératives à Gatineau (4 entrevues en total). Dans ce premier groupe d'informateurs, nous avons cherché à comprendre le rapport entre l'immigration et l'économie sociale de façon explicite. Si dans les chapitres précédents nous l'avons identifié de façon implicite, ces entrevues nous ont permis de vérifier cette relation. Pour ce, le Chantier d'économie sociale s'avère un

acteur incontournable, car il est le seul organisme d'économie sociale, à notre connaissance, qui s'est penché sur la problématique de l'immigration en créant une table de concertation sur l'immigration et l'économie sociale. Ainsi, plus particulièrement la CDR-OL nous a permis de comprendre le contexte de création des coopératives immigrantes, mais aussi, d'identifier les coopératives fondées par des immigrants dans la ville de Gatineau.

Une fois identifiées les coopératives, nous avons réalisé une autre série d'entrevues semi-dirigées avec les immigrants qui ont participé à la fondation des coopératives (3 entrevues par coopérative). Les trois coopératives identifiées sont *La tierra coop*, *Allo taxi* et *Santé par le miel*. Nous avons réalisé un total de 13 entrevues semi-dirigées.

À partir des entrevues des membres de la CDR-OL et celle du Chantier d'économie sociale, nous avons déterminé le rôle de l'économie sociale et des coopératives dans l'intégration des immigrants ainsi qu'un premier point de vue sur les besoins non satisfaits auxquels les coopératives peuvent répondre dans le domaine de l'intégration. Pour l'ensemble des entrevues avec les immigrants fondateurs de coopératives, nous avons pu identifier premièrement quelle est leur conception d'une bonne intégration. Car si la recherche veut tenir compte de l'intégration des immigrants, nous jugeons que c'est fort important de comprendre comment ces acteurs conçoivent une bonne intégration. À partir de leur propre concept d'intégration, nous avons visé à connaître les difficultés pour l'atteindre et l'aide apportée par les différents organismes d'aide à l'intégration,

pour finalement déterminer les besoins qui n'ont pas été satisfaits par ces organismes ou programmes, et comment les coopératives y répondent.

3.4 Limites de la recherche

Les limites de la recherche peuvent être divisées en deux catégories. D'un côté, il y a les limites liées à l'objet de recherche choisi comme les limites géographiques et physiques de la ville de Gatineau, car la recherche se centrera spécifiquement sur cette ville. Le contexte d'une agglomération plus grande comme Ottawa – Gatineau est tenu en compte surtout dans la logique de la théorie des agglomérations déjà mentionnées, mais la confirmation de l'hypothèse reste centrée sur Gatineau. Dans ce sens, les ressources ou dynamiques territoriales mobilisées dans le processus d'intégration des immigrants et les besoins manquants qui les ont menés à la création des coopératives sont représentatives de ce territoire spécifique. Il est fort probable, et en concordance avec la théorie des agglomérations, que si les coopératives sont utilisées comme moyen d'intégration des immigrants dans d'autres territoires, cela se ferait selon les particularités de chaque territoire car les dynamiques territoriales des coopératives peuvent être différentes.

Une deuxième limite est liée au choix des coopératives étudiées car les coopératives choisies ont été celles qui ont fait appel à la CDR-OL. C'est l'organisme qui accompagne la formation officielle des coopératives dans la région de l'Outaouais dans une perspective de développement régional. Autrement dit, nous avons seulement tenu compte des expériences officielles qui ont mené à la formation de coopératives en bonne

et due forme. Nous n'avons pas tenu compte des initiatives échouées ou qui n'ont pas réussi à s'organiser officiellement, ou encore des initiatives potentielles qui se sont appuyés sur d'autres réseaux que ceux institutionnalisés par la CDR-OL. Il aurait sûrement été intéressant de tenir compte de coopératives qui n'ont pas abouti, ce qui aurait permis de constater certaines conditions ou difficultés qui les ont empêchées de se constituer pleinement.

CHAPITRE IV

ANALYSE DE CONTENU

Les politiques d'intégration provinciales et municipales et les organismes aidant à l'intégration dans l'agglomération de Gatineau

Ce chapitre présente notre analyse des politiques d'intégration mises de l'avant par le gouvernement québécois ainsi que celles de la Ville de Gatineau. L'analyse va donc partir du général, c'est-à-dire les orientations provinciales du Québec sur l'intégration. Ensuite nous nous attarderons sur le particulier, sur les objectifs et méthodes d'intégration du côté de la Ville de Gatineau.

Le chapitre débutera par une première analyse qui tiendra compte du Plan stratégique d'immigration 2008 – 2012 élaboré par le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles pour ensuite aborder la Politique en matière de diversité culturelle de la ville de Gatineau, pour finir avec une analyse des organismes communautaires qui aident à l'intégration des immigrants dans la ville.

4.1 Analyse de contenu du Plan stratégique d'immigration 2008 – 2012

Le Plan stratégique d'immigration 2008 – 2012, publié en 2008, tient compte des enjeux principaux de l'immigration ainsi que des orientations du Ministère pour y faire face. Ce plan expose la mission, les orientations et les objectifs en vue de l'intégration des immigrants au Québec.

Dans ce Plan, le Ministère reconnaît explicitement l'importance de l'immigration pour le Québec et les défis qui continuent de freiner l'intégration de ces immigrants.

Plus que jamais, le Québec fait face à des changements démographiques importants et reconnaît l'immigration comme un levier stratégique. Alors que l'immigration représentait déjà plus de 60 % de la croissance de la population active du Québec entre 1991 et 2001, on projette qu'elle représentera, dès 2011, la totalité de cette croissance. (Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles, 2008)

Ce Plan est la colonne vertébrale de la politique d'intégration des immigrants dans la province. À travers l'analyse de celle-ci, nous trouverons des premières pistes d'intégration favorisée dans la sphère provinciale tant sur l'économique que social. Le tableau ici-bas résume bien le Plan.

Tableau 4

| ENJEUX | ORIENTATIONS | AXES |
|---|---|---|
| L'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE DE L'IMMIGRANT ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE | ORIENTATION 1 FAVORISER LA PLEINE PARTICIPATION EN MISANT SUR L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ ET LE PARTAGE DE VALEURS COMMUNES | Le partage des valeurs communes |
| | | Les relations interculturelles |
| L'IMMIGRATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC ET DE SES RÉGIONS | ORIENTATION 2 RECRUTER ET SÉLECTIONNER DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DU QUÉBEC | Les volumes d'immigration |
| | | La réponse aux besoins de main-d'œuvre |
| | | L'apport des immigrants gens d'affaires |
| LA RÉUSSITE DE LA FRANCISATION DES IMMIGRANTS ET LEUR INTÉGRATION | ORIENTATION 3 ASSURER LE LEADERSHIP ET LA COHÉRENCE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE FRANCISATION ET D'INTÉGRATION | La coresponsabilité |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
| | ORIENTATION 4 ENRICHIR L'OFFRE DE SERVICE EN FRANCISATION ET EN ACCROÎTRE LA PORTÉE AUPRÈS DES PERSONNES IMMIGRANTES | L'apprentissage du français |
| | ORIENTATION 5 ACCROÎTRE LE SOUTIEN AUX PERSONNES IMMIGRANTES DANS LEURS DÉMARCHES D'INTÉGRATION | L'accompagnement |
| | | La régionalisation de l'immigration |
| | | |
| UNE ORGANISATION AGILE, ENGAGÉE DANS LA TRANSFORMATION DE SES FAÇONS DE FAIRE ET RÉSOLUMENT AXÉE SUR LES RÉSULTATS | ORIENTATION 6 ACCROÎTRE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE EN MISANT SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DES SERVICES PARTAGÉS ET LA REDDITION DE COMPTES | L'amélioration continue |
| | | La gestion des risques |
| | | La reddition de comptes |
| | ORIENTATION 7 ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET LEUR ENGAGEMENT DANS L'ATTEINTE DES RÉSULTATS VISÉS PAR LE MINISTÈRE | La gestion des ressources humaines |

Source : Plan stratégique d'immigration 2008 – 2012. Ministère d'Immigration et Communautés Culturelles (2008) www.micc.gouv.co P 6.

Le premier enjeu, *l'engagement réciproque de l'immigrant et de la société québécoise*, nous laisse entendre que le défi de l'intégration n'est pas une problématique des seuls immigrants qui arrivent dans la province, Sinon au contraire, une « négociation » entre la société d'accueil et l'immigrant. Dans ce point, les axes de partage des valeurs et de relations interculturelles sont abordées selon une « volonté de négociation » plus qu'à des stratégies formelles, méthodes, pratiques, outils, qui pourraient générer des espaces de négociation. D'ailleurs, cet enjeu prend pour acquis que les immigrants et la société d'accueil entrent en relation, comme par défaut à force de la proximité. Aucun programme d'interrelations culturelles qui privilégierait des espaces de partage et de négociation des valeurs ne semble être prévu pour accompagner cette relation et cette

négociation. Les objectifs de cet enjeu ne sont pas clairement définis ni clairement mesurables. Ils consistent à accroître la connaissance et la compréhension qu'ont les personnes immigrantes des valeurs communes du Québec ainsi que d'augmenter l'ouverture de la société québécoise à la diversité, d'accroître la connaissance de l'apport de l'immigration, de renforcer le rapprochement interculturel et de soutenir la gestion de la diversité et de lutter contre la discrimination. Cependant, la manière d'atteindre ces objectifs n'est pas mentionnée, contrairement aux objectifs du deuxième enjeu expliqué plus bas. Le premier enjeu suppose donc que le simple fait de vivre dans un même territoire garantit des relations de tolérance entre les immigrants et les Québécois. Cela, sans tenir compte des phénomènes comme l'isolement des immigrants et la xénophobie. L'apparition des ghettos et des gangs de rues associés à l'ethnicité (Shivalingappa, 2000), tout comme la discrimination dans le marché (« *glass ceiling* ») (Porter, 1970; Saxenian, 2002) témoignent de la difficulté d'atteindre cet objectif sans politique explicite pour appuyer sa réalisation. Cette dernière difficulté est d'ailleurs reconnue explicitement par la politique. « Ainsi, le taux de chômage des personnes des minorités visibles est près du double de celui de la population active, même si ces personnes sont en moyenne plus scolarisées» (Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles, 2008 : 11)

Cet enjeu nous semble difficile à accomplir car la simple « volonté » n'est pas toujours suffisante pour arriver à une bonne intégration. Il faut tenir compte plus explicitement des différences culturelles qui ne sont pas toujours négociables non plus. Rappelons par exemple les débats sur le port du voile intégral ou la burqa dans les lieux publics en France, la très connue commission Bouchard-Taylor au Québec et le très controversé

projet de loi 94 de 2010 qui prétendait interdire le port du voile intégral, de la burqa et du niqab dans les bureaux gouvernementaux du Québec.

Le deuxième enjeu, *l'immigration au service de l'économie et de la démographie du Québec et de ses régions*, semble pour sa part doté de plus d'outils de réalisation. D'ailleurs ses objectifs ne se fondent pas sur la « volonté » mais bien sur des mécanismes spécifiques pour dénouer l'enjeu, comme l'augmentation des volumes d'immigration selon la main-d'œuvre requise dans la province et l'apport des immigrants d'affaires. Ces axes semblent plus clairs et cette clarté permet de souligner sur une réflexion plus ciblée de la part du Ministère sur les avantages économiques de l'immigration que celle sur les défis sociaux qu'elle peut engendrer.

Ainsi, nous identifions plus d'accent et d'actions en vue de l'intégration économique que sur l'ouverture à la diversité qui pourrait entraîner un lien social favorable à la cohésion sociale. Autrement dit, il s'y manifeste une prévalence d'axes à l'endroit des avantages économiques par rapport à ceux dirigés vers une intégration sociale réussie. Les objectifs en matière d'intégration économique sont plus précis alors que ceux qui visent l'intégration sociale sont vagues et sur des moyens moins définis.

C'est seulement dans le troisième enjeu, *la réussite de la francisation des immigrants et de leur intégration*, que l'on peut commencer à relever un intérêt pour les différentes problématiques ponctuelles de l'intégration des immigrants. Tandis que dans le premier enjeu, on parle de la « volonté », ici c'est de la « problématique » des immigrants qui ne

parlent pas la langue française dont il est question. La connaissance du français est ainsi présentée comme favorisant une meilleure insertion au marché du travail et à la vie collective. Elle se veut aussi un point de départ qui permettra de construire et d'encourager le sentiment d'appartenance à la province. Pour cela, il existe le programme PILI (Programme d'intégration linguistique des immigrants) qui offre une aide financière aux étudiants en francisation à condition que l'apprentissage soit à temps complet. D'une durée de 33 semaines, la francisation est sensée permettre l'apprentissage du français mais aussi favoriser l'introduction de certaines connaissances sur la culture québécoise, l'importance de la ponctualité et l'équité des femmes entre autres (Entrevue C1)

C'est dans ce troisième enjeu que se retrouve la politique de régionalisation de l'immigration :

Les villages du Québec luttent pour leur survie et des entreprises de certaines régions n'arrivent plus à combler leurs besoins croissants de main-d'œuvre. Or, l'immigration doit contribuer au développement du Québec tout entier. [...D'ailleurs,] Une étude récente de Statistiques Canada conclut que « l'intégration [économique] des immigrants habitant dans les petites régions moins urbanisées est meilleure. (Ministère de l'immigration et communautés culturelles, 2008 : 16).

Le Plan précise également que les régions sont plus « agiles » dans la gestion de l'intégration grâce à des liens de proximité plus étroits et une meilleure coordination des compétences organisationnelles. Dans ce sens, les organismes d'économie sociale comme les organismes communautaires et à but non lucratif sont identifiés comme premiers partenaires du milieu.

Ainsi, le rôle des organismes communautaires peut être observé dans tous les enjeux : dans le partage des valeurs interculturelles et dans les réponses aux besoins en main-d'œuvre, mais il est plus évident dans le troisième enjeu que nous pourrions jumeler les organismes communautaires au plan stratégique, tel que décrit dans l'axe de la coresponsabilité. Ainsi l'apprentissage du français, l'accompagnement et la régionalisation de l'immigration sont tous conçus comme des services de proximité où les organismes communautaires ont un rôle prioritaire à jouer comme partenaires privilégiés du gouvernement.

Par ailleurs, le quatrième enjeu, *une organisation agile, engagée dans la transformation de ses façons de faire et résolument axée sur les résultats*, qui est orienté sur l'efficacité et les résultats, impose aux organismes des critères de gestion et de professionnalisation élevés comme l'expliquent Eme (2001) et Kzeslo (2001) dans leurs études sur l'économie sociale. Selon ces auteurs, les incitatifs financiers offerts par le gouvernement créent une dynamique de professionnalisation des organismes communautaires. Dans ce sens, le cercle subvention - professionnalisation dans les services - plus de subventions instrumentalise les organismes communautaires en les transformant en cogestionnaires des politiques d'inclusion et intégration. Cette instrumentalisation décharge le gouvernement des tâches d'insertion en faisant la promotion d'une meilleure intégration car les organismes communautaires sont plus à proximité des usagers.

Ainsi plusieurs programmes stimulent la cogestion de l'intégration des immigrants tels que le PANA (Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants), le PAIR

(Programme d'accueil et installation des réfugiés), le PRIIME (Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi), Québec pluriel, le PARI (Programme d'appui aux relations interculturelles), le PRI (Programme régional d'intégration), PILI (Programme d'intégration linguistique des immigrants, PALIFI (Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants) et le PSOC (Programme de Soutien aux organismes communautaires). (Chiasson et Koji, 2011 et Germain et Trinh, 2011) Cette brochette de mesures vise à permettre de soutenir financièrement les initiatives portées très souvent par les partenaires communautaires. « Par ailleurs, le Ministère a prévu d'accroître le financement des organismes communautaires partenaires afin de mieux soutenir leur rôle de partenaire de l'action gouvernementale auprès des nouveaux arrivants. » (Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles, 2008 : 21)

Les incitatifs financiers pour participer à la cogestion de l'intégration mettent de l'avant des critères de gestion, compétence et reddition de comptes qui déclenchent un processus de professionnalisation des organismes communautaires.

L'effort du gouvernement en vue de renforcer et d'harmoniser l'action des ministères, des organismes et des partenaires des différents milieux, dont la coordination est confiée au Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, s'articulera autour du thème de la coresponsabilité. Cette coresponsabilité, établie sous forme d'ententes, se concrétisera également par la mise au point de mécanismes communs de reddition de comptes. (Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles, 2008 : 16)

4.1.1 Constats sur le Plan stratégique 2008-2012

- Prédominance de l'intégration économique et rôle primordial des organismes communautaires.

L'intégration économique prime, celle-ci est plus importante que l'intégration sociale. Cette affirmation tient compte que l'intégration économique est clairement énoncée et accompagnée d'outils qui font la promotion de l'accès au marché du travail. Par contre, l'intégration sociale est nuancée, ses outils se basant sur la « volonté » soit de la société d'accueil soit de celle des immigrants. Ainsi les outils d'intervention sur ces enjeux ne sont pas clairs. Il s'agit de promouvoir le partage des valeurs communes et des relations interculturelles mais le Plan n'explique pas comment le faire. Conséquemment, ces indicateurs sont difficiles à mesurer comme c'est le cas, par exemple, pour le degré d'ouverture à la diversité, et le niveau de connaissance et de compréhension des valeurs communes. Par contre, c'est tout le contraire avec l'intégration économique qui compte, par exemple, augmenter de 15% par année le nombre de travailleurs qui s'établissent au Québec à titre permanent, faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, accroître de 60 % le volume des investissements générés par les immigrants investisseurs et soutenir leur établissement au Québec. Ceci est toutefois congruent avec la politique de régionalisation de l'immigration qui prétend tirer des avantages économiques de l'immigration en répondant à la baisse de la main-d'œuvre active dans les régions, en facilitant leur insertion au marché du travail et en augmentant les investissements des immigrants.

En ce qui concerne les organismes communautaires dans la gestion de l'intégration, leur rôle est primordial. Le principe de coresponsabilité inclut les organismes communautaires et en général tous les organismes de l'économie sociale dans la gestion de l'intégration des immigrants. Ainsi avec la reddition de comptes, le rôle de cogestionnaire de l'intégration se professionnalise, en partie à cause des incitatifs financiers offerts par les divers programmes déjà mentionnés, tel qu'exprimé par le Ministère.

En tant que partenaires du Ministère, les organismes communautaires jouent un rôle primordial dans l'accueil, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants. De plus, ils les soutiennent dans leurs démarches d'adaptation au marché du travail. Le Ministère finance ces organismes communautaires dans le cadre de ses programmes d'aide financière, notamment le Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA). Ces organismes offrent, eux aussi, un accompagnement personnalisé aux nouveaux arrivants. (Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles, 2008 :15)

4.2 Analyse de la Politique en matière de diversité culturelle de Gatineau, « Ensemble! »

Les municipalités jouent un rôle toujours grandissant dans l'application des politiques d'intégration de l'immigration, tel que montré par Chiasson et Koji (2011 : 168) « These policies are not exclusive jurisdiction of seniors governments, and there is substantive room for municipalities to play an important role ». Selon ces auteurs, la municipalité en tant que gérant des affaires locales a une meilleure capacité à répondre aux besoins des ces populations en gardant les priorités locales. Ainsi, comme nous avons déjà expliqué, la proximité est très importante lors de l'application des politiques d'intégration des immigrants. Bien que les organismes communautaires sont le meilleur exemple de

proximité, le gouvernement municipal tient aussi une place dans cette logique : il est beaucoup plus proche des problématiques locales et peut y répondre plus facilement que les instances provinciales.

La Politique municipale de la Ville de Gatineau en matière de diversité culturelle a été conçue en 2007 à partir d'une consultation auprès des citoyens, ainsi que des intervenants et partenaires dans l'intégration des immigrants en 2007. La politique est finalement adoptée en 2008 et elle se définit comme suit.

L'ensemble des modèles, des actions et des mécanismes que Gatineau peut mettre en place et réaliser afin de créer les conditions propices au rapprochement interculturel, à l'ouverture à la différence, à l'accueil et à l'intégration à la communauté locale, ainsi qu'à la participation et à l'adaptation des politiques, des structures et des services municipaux face aux nouveaux enjeux et défis que cela représente. (Ville de Gatineau, 2008 : 12)

Nous pouvons bien voir dans cette citation que l'objectif primordial, c'est de se doter d'outils et mécanismes pouvant engendrer l'intégration des immigrants dans la ville. Il est intéressant que dans la définition, on parle de rapprochement interculturel avant même de faire mention de l'intégration économique. Toutefois, nous remarquons un point en commun avec le Plan stratégique provincial, soit le rôle important des organismes communautaires. En effet, quand la Politique parle des outils nécessaires, elle fait explicitement référence au principe partenarial ainsi qu'à la participation des autres organismes aidant à l'intégration tels que les organismes communautaires.

Dans la politique, on identifie six grandes orientations. Comme dans l'analyse précédente sur le Plan stratégique de la province du Québec, nous procéderons à l'analyse de chacune de ces orientations pour finalement présenter les constats de l'analyse.

La première orientation est *une approche inspirée de l'interculturalisme*. On y évoque essentiellement la «volonté» et la «négociation» d'un contrat social commun basé dans l'adaptation réciproque et l'identification des valeurs communes et une identité gatinoise. Même si cette orientation est congruente avec celle du Plan provincial, nous observons qu'il y a des stratégies plus concrètes dans la Politique de la Ville dans le sens de privilégier des espaces et occasions d'expression, de rencontre et de dialogue interculturels. Ainsi, la Ville a développé plusieurs stratégies telles que la programmation d'événements reposant sur des thématiques visant le rapprochement interculturel. Le mois de l'histoire des Noirs, la semaine d'actions contre le racisme, le mois du patrimoine asiatique, le mois du patrimoine portugais, la semaine québécoise des rencontres interculturelles et la journée gatinoise de la diversité sont tous des exemples d'initiatives soutenues par la Ville et ses partenaires et visant le rapprochement interculturel (Ville de Gatineau, 2008).

La deuxième orientation, *des valeurs rassembleuses*, évoque le partage des valeurs communes comme la voie privilégiée pour créer une identité forte. Les valeurs communes sur lesquelles doit se baser l'identité gatinoise sont, au contraire du Plan provincial, identifiées dans la même politique. Elles sont le respect, l'ouverture, le dialogue, la solidarité, l'égalité, la responsabilité, la réciprocité et la reconnaissance.

(Ville de Gatineau, 2008) Dans le même sens, le fait que la Politique de la Ville ait eu une démarche consultative permet une meilleure identification de ces valeurs en tenant compte de l'avis des différents partenaires et intervenants dans l'intégration des immigrants, mais aussi des citoyens de la ville.

La troisième orientation est *un rôle de direction basé sur le partenariat*, ce qui est identique à l'orientation partenariale identifiée dans le Plan provincial. Tout comme pour ce dernier, il s'agit de créer et supporter des partenaires dans le milieu qui permettront de mieux gérer le processus d'intégration. Les organismes communautaires sont donc mis de l'avant comme cogestionnaires de la politique municipale.

Un territoire ouvert, une approche de proximité est la quatrième orientation et elle complète très bien la troisième. Dans ce sens, le quartier est vu comme le lieu privilégié afin de maintenir des relations en favorisant une cohabitation harmonieuse. Les organismes communautaires étant les meilleurs fournisseurs de services de proximité, ils assurent une gestion efficace de la Politique. Dans cette orientation, la Ville évoque la nécessité de privilégier un plan d'urbanisme qui tient compte des besoins et enjeux reliés à la diversité ainsi que l'offre de logements adaptés aux changements démographiques, le tout en favorisant une approche de proximité.

La cinquième orientation est *une politique intégrée et intersectorielle*. Il s'agit de la prise en compte de la diversité culturelle dans les règlements et les autres politiques de la Ville.

Les plans et programmes des cultures et arts, déjà mentionnés, témoignent de cette orientation aussi.

Enfin *une participation citoyenne active*, bien qu'elle soit la dernière orientation, nous semble le marqueur de différence pour la Politique de diversité de la ville. Car c'est à partir de la participation citoyenne que le contrat social commun peut être accompli et ainsi la construction de valeurs communes. Le fait que la politique soit conçue à partir d'un processus de consultation permet qu'elle soit plus ancrée dans la réalité et qu'elle privilégie l'intégration sociale plutôt qu'économique, cela sans laisser de côté l'importance de l'autonomie financière et de l'accès à l'emploi.

4.2.1 Constats sur la Politique en matière de diversité culturelle de la ville de Gatineau

- Une réelle préoccupation pour l'intégration sociale et cogestion communautaire.

Le dialogue et les activités de rapprochement interculturel sont privilégiés dans la Politique. Ainsi, elle fait la promotion de l'intégration de la diversité dans les différents programmes sociaux de la Ville comme dans les cultures, les arts, les sports et les loisirs. La promotion de la participation citoyenne témoigne de cette préoccupation ainsi que le fait de privilégier des instances de gouvernance pour promouvoir des espaces de participation comme la consultation de 2007 qui a donné naissance à la politique, et la plus récente consultation de février 2011, pour la mise en place du Plan d'action 2012-

2014. La création d'espaces en vue de la participation citoyenne semble l'orientation-clé qui permettra une intégration sociale.

La vision partenariale de la Politique en matière de diversité est concordante avec celle du Plan stratégique provincial. Ceci confirme cogestion des organismes communautaires en termes dans la politique d'intégration des immigrants dans la ville de Gatineau. Le facteur important de la proximité ressort alors comme une dimension importante dans la desserte des services d'aide à l'intégration.

Une précision s'impose sur le rôle des organismes communautaires dans l'application des politiques d'intégration. Alors que l'approche partenariale a été identifiée lors de l'analyse des deux politiques, provinciale et municipale, nous constatons qu'il existe une approche distincte aux organismes communautaires dans les deux sphères. Du côté provincial, nous identifions un risque pour les organismes communautaires à être instrumentalisés par la politique car les mesures de contrôle et reddition de comptes semblent plus restrictives et plus fortes. Les organismes communautaires peuvent alors être instrumentalisés par l'entremise des incitatifs financiers sous la forme de subventions. Tandis qu'au niveau municipal, les organismes communautaires impliqués au niveau l'intégration des immigrants privilégient une approche partenariale, comme cogestionnaires de la politique et non seulement comme instruments d'application locale des politiques étatiques. Le fait qu'ils soient consultés pour la réalisation de la politique municipale témoigne de cette relation comme collaborateurs, tandis que l'approche

identifiée au niveau provincial implique une certaine subordination et verticalité par rapport au gouvernement provincial.

Dans la prochaine section du chapitre, nous aborderons plus profondément le rôle des organismes communautaires dans l'intégration des immigrants dans la ville de Gatineau.

4.3 Les organismes communautaires et autres associations du tiers secteur qui aident à l'intégration des immigrants à Gatineau

Dans cette partie, nous tenons principalement à identifier les organismes communautaires de la ville de Gatineau qui aident à l'intégration des immigrants et deuxièmement identifier leurs tendances à l'égard de l'intégration, soit une intégration économique-fonctionnelle ou sociale. Ceci sera présenté sous forme de tableau réalisé à partir des données tirées du site internet du Ministère de l'Immigration et Communautés Culturelles et du guide d'intégration de l'Accueil-Parrainage Outaouais « Une nouvelle vie à Gatineau, outils pour gagner de l'autonomie »⁴ (Accueil-Parrainage Outaouais, 2005).

Tableau 5

| Nom de l'organisme | Type d'organisme | Services | Source |
|---|---|--|--|
| Accueil-Parrainage Outaouais (APO) | But non lucratif, aide financière gouvernementale | Accompagnement, accueil, installation Renseignements, orientation | Site web Ministère d'Immigration et Communautés Culturelles ⁵ |

⁴ Titre original "Una nueva vida en Gatineau, herramientas para ganar autonomia", traduction de l'auteure.

⁵ Répertoire des organismes partenaires du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/partenaires/services-offerts.html>. Consulté le 10 octobre,

| | | | |
|---|--|--|--|
| | Programme d'accompagnement aux nouveaux arrivants (PANA) | Aide à la recherche de logement Sessions collectives d'information, Activités culturelles | |
| Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO) | But non lucratif, aide financière gouvernementale Programme d'accompagnement aux nouveaux arrivants (PANA) | Accompagnement, accueil, installation Renseignements, orientation Interprétariat et traduction Aide à la recherche de logement, Activités culturelles | Site web Ministère d'Immigration et Communautés Culturelles |
| Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais | But non lucratif, aide financière gouvernementale Programme d'accompagnement aux nouveaux arrivants (PANA) Québec pluriel | Accompagnement, recherche d'emploi | Site web Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles |
| Entraide familiale de l'Outaouais | But non lucratif Programme de Soutien aux Organismes Communautaires (PSOC) | Meubles, électroménagers, vêtements gratuits | Guide d'intégration de l'APO |
| Comptoir St Vincent de Paul | Paroisse (caritatif) | Meubles, électroménagers, vêtements, aliments gratuits | Guide d'intégration de l'APO |
| Armée du salut | Paroisse (caritatif) | Aliments gratuits | Guide d'intégration de l'APO |
| Centre Alimentaire d'Alymer | But non lucratif | Aliments gratuits, réintégration au marché du travail | Guide d'intégration de l'APO |
| Centre de formation Professionnelle Vision-Avenir | Financement gouvernemental (Service régional de la formation professionnelle de l'Outaouais) | Formation professionnelle, francisation | Guide d'intégration de l'APO |

| | | | |
|---|--|---|------------------------------|
| Centre Nouvel Horizon | Financement gouvernemental (Service régional de la formation professionnelle de l'Outaouais) | Formation professionnelle, francisation | Guide d'intégration de l'APO |
| Centre Compétences Outaouais | Financement gouvernemental (Service régional de la formation professionnelle de l'Outaouais) | Formation professionnelle | Guide d'intégration de l'APO |
| Centre de formation professionnelle de l'Outaouais | Financement gouvernemental (Service régional de la formation professionnelle de l'Outaouais) | Formation professionnelle | Guide d'intégration de l'APO |
| Option Femmes Emploi | But non lucratif, Financement gouvernemental (Service régional de la formation professionnelle de l'Outaouais, Emploi Québec) | Formation professionnelle et recherche d'emploi | Guide d'intégration de l'APO |
| Service d'intégration travail Outaouais (SITO) | But non lucratif Financement Gouvernemental (Emploi Québec, Services canada, MICC) | Recherche d'emploi | Guide d'intégration de l'APO |
| Je bénévole | But non lucratif Financement gouvernemental (Emploi Québec, Ville de Gatineau) | Atelier des impôts, Popote roulante | Guide d'intégration de l'APO |
| Banque alimentaire | But non lucratif | Aliments gratuits | Guide d'intégration de l'APO |

Sur le site du Ministère de l'Immigration, nous ne trouvons que quatre organismes à but non lucratif visant l'intégration des immigrants à Gatineau et participant au PANA. Cependant, dans la guide « Una nueva vida en Gatineau, Herramientas para ganar autonomia » élaboré par Accueil-Parrainage Outaouais, nous trouvons plusieurs organismes sans but lucratif qui aident à l'intégration. Cela nous permet d'avancer un

premier constat sur le manque d'information sur le site du ministère et donc que les références vers des organismes d'aide aux immigrants se fait prioritairement par le réseau communautaire. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'on tient compte du fait que le site du ministère retient comme ressource importante l'Accueil-Parrainage Outaouais qui a principalement un rôle de référence des immigrants vers d'autres organismes qui offrent des services de proximité.

Le type d'organismes répertoriés favorise principalement une intégration de type économique plutôt que sociale, 8 sur 15 organismes répertoriés suivent cette tendance, Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais, Centre de Formation Professionnelle Vision-Avenir, Centre Nouvel Horizon, Centre Compétences Outaouais, Centre de Formation Professionnelle de l'Outaouais, Option Femmes Emploi, Service d'Intégration Travail Outaouais (SITO) et Centre Alimentaire d'Aylmer. Ces organismes font de la formation professionnelle et offrent de l'intégration au marché du travail.

D'un autre côté, il nous semble intéressant de noter qu'il y a deux organisations paroissiales - caritatives (Comptoir St Vincent de Paul et l'Armée du salut) qui aident à l'intégration des immigrants. Cependant, leurs activités, tout comme c'est le cas pour d'autres organismes, se centrent plus sur la charité que sur l'intégration. Au total, ils sont 6 organismes sur 15 étudiés qui suivent cette tendance de faire la charité à travers l'aide alimentaire et des meubles usagés (Comptoir St Vincent de Paul, l'Armée du salut, Entraide familiale de l'Outaouais, Centre Alimentaire d'Aylmer, Je bénévole et la Banque alimentaire). Ces organismes-là qui interviennent sur le plan social, le font

principalement dans une perspective de charité, c'est-à-dire en offrant des services répondant à des besoins d'urgence sans nécessairement permettre aux immigrants de gagner en indépendance ni de s'intégrer comme des citoyens à part entière.

Nous constatons aussi qu'il y a un manque de services spécifiques pour les immigrants. Dans la recherche, nous avons pu étudier seulement 4 organismes sur 15 qui se sont professionnalisés pour répondre aux besoins de la clientèle immigrante. Ces organismes sont Accueil-Parrainage Outaouais (APO), Association des Femmes Immigrantes de l'Outaouais (AFIO), Service d'Intégration Travail Outaouais (SITO) et Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais à travers le programme Québec Pluriel. Ceci nous permet d'affirmer que l'intégration des immigrants est gérée au même titre que l'intégration des autres populations défavorisées de la société, en laissant de côté les spécificités et problématiques propres de la population immigrante. L'approche axée sur la charité de plusieurs des organismes contribue possiblement à expliquer cette situation, alors que pour plusieurs de ces organismes, les immigrants font partie d'un ensemble plus large d'exclus et de marginalisés à qui il faut offrir les services d'urgence.

D'un autre côté, il nous semble intéressant que seulement 3 organismes sur 15 aient été identifiés comme participant au PANA (Programme d'accompagnement aux nouveaux arrivants). D'autre part, il y a d'autres subventions gouvernementales qu'utilisent les organismes, ce qui démontre une instrumentalisation des organismes communautaires et à but non lucratif dans la gestion de politiques d'intégration. Il y a seulement 4 organismes dont le financement ne provient pas du gouvernement, mais ils s'inscrivent

plus dans une logique de charité (Banque alimentaire, Comptoir St Vincent de Paul, Armée du salut et le Centre Alimentaire d'Alymer).

En conclusion, la majorité des organismes communautaires répertoriés (8 sur 15) font la promotion d'une intégration économique, ce qui confirme les propos d'Éme (2001) et Krzeslo (2001) antérieurement présentés, c'est-à-dire, la priorisation de l'encastrement économique et fonctionnel des organismes d'économie sociale comme aussi le cercle vicieux qui incite la professionnalisation à l'instar des incitatifs financiers. Ainsi, l'analyse du guide des ressources de l'APO et de la liste des partenaires du MICC, reflète et confirme les constats faits dans le cadre du Plan stratégique d'intégration, c'est-à-dire une prévalence de l'intégration économique sur l'intégration sociale, le plus grand nombre des organismes se retrouvant dans la catégorie de ceux qui aident à l'intégration sur le marché du travail et à la formation professionnelle. Aussi, le manque d'activités interculturelles et d'associations des différents pays et cultures sur la liste en est la preuve. Il semble que du point de vue du Plan stratégique, tout comme des pratiques qu'elle génère à Gatineau, l'intégration à la société québécoise passe plus clairement par l'intégration au marché du travail que par les mécanismes sociaux d'intégration.

Dans le prochain chapitre, nous examinerons les trois coopératives immigrantes de la ville de Gatineau en vue de comprendre leur apport à l'intégration et au développement de l'agglomération.

CHAPITRE V

ÉTUDE DE CAS DES COOPERATIVES

La Tierra coop, La Santé par le miel et Allô taxi.

Dans ce chapitre nous allons aborder le cas de trois coopératives fondées par des immigrants à Gatineau. Ce sont *Tierra coop*, *Santé par le miel* et *Allô taxi*. Cette partie de l'analyse s'appuiera sur 13 entrevues réalisées, soit 3 auprès des intervenants de la CDR-OL, une auprès d'un intervenant du Chantier de l'économie sociale et enfin 3 pour chacune des coopératives retenues.

Le chapitre se divisera en deux parties : une première où nous présenterons un bref historique de chaque coopérative et une deuxième sur l'intégration des immigrants et le rôle des coopératives dans cette problématique.

5.1 Historique de la fondation des coopératives

5.1.1 La tierra coop.

La tierra coop est la plus ancienne des trois coopératives. Elle fut créée en 2006. Sa création répond à trois objectifs. D'un côté, il y avait le besoin d'un de ses membres d'aider son pays d'origine, la Bolivie, et plus spécifiquement les producteurs de café tout en faisant connaître le café bolivien. Ensuite, comme toute coopérative de travail, elle vise à répondre à des besoins en matière d'employabilité et à générer du travail salarié à

ses membres. La coop a pu s'appuyer sur les expériences diverses de ses fondateurs dans le marketing, la torréfaction du café et la gestion.

La coopérative évolue avec le temps et l'étiquette du commerce équitable prend chaque jour plus de place. Ainsi l'objectif initial d'aider la Bolivie se transforme en aide aux producteurs du café de toute l'Amérique latine. La coop fait aujourd'hui affaire avec le Mexique, le Pérou et le Guatemala. En 2008, la coop loue un local dans le secteur Hull et centralise le processus de torréfaction, emballage et distribution du café. Le café devient un lieu de rencontre pour le quartier mais aussi pour tous les organismes communautaires du secteur Hull. Leur clientèle est autant immigrante que québécoise d'origine.

Étant sa la popularité, la coop se trouve présentement dans un processus de changement de dénomination. Elle va passer d'une coopérative de travail à une coopérative de solidarité, dans laquelle, en plus du membre travailleur, s'ajouteront les membres de soutien et les membres utilisateurs - consommateurs. Il s'agit d'une reconnaissance des personnes de la communauté qui appuient la coop mais qui ne sont pas nécessairement travailleurs. Ce fait témoigne de l'ancrage social et communautaire de la coop.

(Entrevues C1, C2 et C3)

5.1.2 La santé par le miel.

Créée en 2011 son objectif principal est de fournir du miel de qualité dans l'Outaouais et la province du Québec. Ceci en tenant compte que la production de miel de la province est assez faible puisqu'elle ne répond qu'à 25% de la consommation du miel des

Québécois. (Entrevue E1 et E2). Cette coopérative de solidarité regroupe des membres utilisateurs, travailleurs et de soutien. Elle vise aussi à exploiter l'expérience en apiculture de son principal fondateur et à lui procurer un travail à la mesure de son expérience, en même temps que de former une nouvelle génération d'apiculteurs. L'été 2011 a permis à la coop de faire la première production de miel.

Cette coopérative veut donner des formations en apiculture à une clientèle immigrante dans le but de les préparer à accéder au travail autonome dans l'apiculture, dans le but de surmonter les barrières d'employabilité des immigrants. Ainsi, la coop crée un espace d'interrelations culturelles car elle compte des membres canadiens qui, tout comme les immigrants, donnent leur temps bénévolement.

La fondation de cette coopérative est intéressante également du point de vue du rapport avec le territoire urbain. Nous pouvons, en effet, constater que si la coopérative s'est formée à Gatineau avec le soutien d'institutions de la région de l'Outaouais (la CDR-OL), elle a pu également compter sur des membres fondateurs qui habitent autant à Ottawa qu'à Gatineau. On nous a expliqué que les portes se sont ouvertes à Gatineau avec la CDR-OL et ils n'ont pas trouvé d'organisme semblable qui encadre et aide les coopératives à Ottawa. (Entrevues E1 et E2)

5.1.3 Allô – taxi.

C'est une coop de travail constituée par des chauffeurs de taxi immigrants du secteur Alymer. La coop est née du mécontentement des chauffeurs qui sentaient d'une part que leur

patron profitait de leur travail et d'autre part que les conditions du travail n'étaient pas adéquates. Deux chauffeurs ont eu des accidents à cause de la surcharge du travail. « Ils travaillaient 48 heures de suite parce que le règlement n'était pas appliqué. » (Entrevue D2)

Dans le domaine du taxi, il ne suffit pas d'avoir un véhicule et un permis de taxi, il faut s'associer à une compagnie pour avoir accès à un système de distribution des clients (« *dispatch* »). Autrement dit, quand les gens appellent un taxi, ils ne communiquent pas directement avec un chauffeur sinon avec une compagnie qui distribue par la suite le service. Les immigrants qui ont décidé de former la coopérative de travail trouvaient que le droit de « *dispatch* » était trop cher et que « C'était un seul gars qui s'enrichit de notre travail » (Entrevue D1 et D2). Car le taxi doit produire assez pour assurer l'entretien de la voiture, l'essence, le droit de « *dispatch* », le revenu du chauffeur et du propriétaire du véhicule.

La coopérative a commencé ses opérations en février 2011. Plusieurs des membres étaient fort qualifiés dans leur pays d'origine, mais comme ils éprouvaient de la difficulté à trouver un travail dans leur profession, ils se sont tournés vers ce domaine du taxi et après, vers la formule coopérative, pour améliorer leurs conditions de travail. « La coop les a aidés parce qu'elle leur donne la possibilité d'être leur propre patron tout en trouvant un moyen de gagner de l'argent. » (Entrevue D2)

5.2 L'apport des coopératives à l'intégration des immigrants

Un fois le contexte de création de ces coopératives élucidé, nous nous pencherons sur l'apport de celle-ci à l'intégration des immigrants. Nous avons constaté que les deux dimensions d'intégration déjà mentionnées, celle de l'intégration sociale-participative et l'intégration économique-fonctionnelle sont, toute les deux, prises en charge par les coopératives.

5.2.1 Une intégration qui passe par le travail et la participation.

Nous avons posé à nos répondants immigrants la question suivante: Qu'est-ce qu'une bonne intégration, selon vous? Les entrevues semblent concorder en donnant un caractère primordial au travail et à la participation. Dans ce sens, le travail permet d'avoir une autonomie financière ce qui donne un sentiment de confiance et de sécurité dans la société d'accueil. Ainsi, cela permet de participer aux activités de la société et d'agrandir les contacts et le réseau social.

Le travail ça te force à t'intégrer, quelqu'un qui est sans emploi va avoir de la difficulté à s'intégrer parce qu'il n'a pas les finances pour le faire et de rester à la maison [on] ne va pas s'entourer de gens [...] quand tu commences à travailler tu n'as pas le choix de ne pas partager avec les autres et on commence à comprendre et à penser comme eux. (Entrevue D2)

La problématique de la reconnaissance des diplômes est souvent mentionnée comme une des plus grandes difficultés éprouvée par les immigrants lors de la recherche d'emploi. Les coopératives jouent un rôle important puisqu'elles permettent aux immigrants de créer leur propre travail, en surmontant cette difficulté. Pour le faire, les immigrants

fondateurs des coopératives peuvent s'appuyer, comme c'est le cas de la Tierra coop et de la Santé par le miel, sur des compétences antérieurement acquises. Mais aussi ils peuvent, tout simplement, développer un travail autonome comme c'est le cas d'Allô taxi. Dans ce cas, la coopérative ne s'est pas appuyée sur des compétences acquises antérieurement par les immigrants dans leur pays d'origine, mais elle leur permet, tout comme les deux autres, de créer du travail. Un des répondants nous explique :

J'ai tout perdu, tout ce que j'avais appris et étudié dans mon pays ici ne vaut rien. J'étais ingénieur dans mon pays mais ici toutes mes études ça n'équivalait qu'au secondaire deux [...] les coopératives sont définitivement un grand outil pour se générer un travail où les immigrants peuvent utiliser leur savoir-faire. (Entrevue C1)

La participation est aussi une des constantes. Cette idée de participation inclut le fait de prendre part à activités traditionnelles perçues comme typiques de la société d'accueil : faire de ski, de la raquette, manger à la cabane à sucre et de la poutine, par exemple. Mais elle est entendue aussi dans le sens démocratique et politique de la participation. Un immigrant qui veut s'intégrer doit donc s'informer et connaître la réalité politique de la société d'accueil pour être en mesure de participer et, dans un certain sens, prendre avec les autres des décisions sur l'avenir de la société qui se construit conjointement, comme par exemple participer aux élections. Ainsi, la participation qui émerge du mouvement coopératif dans la prise de décisions aide et renforce cette participation. Pour certains, créer une coopérative, force les membres à s'intégrer à la société.

Nécessairement quand tu es dans une coop, tu dois t'informer des lois, institutions et pratiques de la société québécoise. Tu dois aussi t'informer des organismes de coopération comme les fédérations et cela te force à participer dans des réunions, forums, conférences et à être en contact avec tous dans une relation d'égal à égal. (Entrevue C1)

Pour ce qui est de la langue, elle est aussi considérée comme une des difficultés à l'intégration. Cependant, les coopératives étudiées peuvent peu apporter sur ce sujet car tous les immigrants interviewés sont capables de s'exprimer soit en français soit en anglais. Un des répondants nous explique ceci au sujet de la langue.

Mon père [qui parlait déjà le français] était un militaire et quand on est venu ici il avait de la misère à se trouver un travail, donc l'intégration ce n'est pas juste parler la langue, c'est entrer dans le domaine du travail et essayer de partager avec les Québécois autour. (Entrevue D2)

Nous pouvons seulement avancer deux scénarios sur ce sujet. Premièrement que il existe probablement d'autres projets de coopératives d'immigrants qui ne verront jamais le jour car les fondateurs doivent avoir une connaissance suffisante de la langue pour leur permettre de réussir le processus de création de la coopérative, pour comprendre des lois et autres documents par exemple. Deuxièmement, il est possible d'avancer aussi que, s'il doit y avoir un moyen de communication entre les fondateurs et les instances de création des coopératives, cela ne veut pas dire que tous les immigrants membres de la coopérative doivent communiquer en français ou en anglais. En effet, il est probable que ce soit le fait de pouvoir travailler dans leur langue d'origine qui motive d'autres immigrants à devenir membres de la coopérative.

Finalement, malgré le fait que le travail et la participation ont été considérés comme des aspects primordiaux à l'intégration, nous constatons une ambivalence significative sur ce concept. Pour certains, l'intégration est une question personnelle et difficile à encadrer soit dans le marché du travail soit dans les réseaux sociaux. Autrement dit, un immigrant peut avoir un travail et n'être pas nécessairement intégré à la société d'accueil, Dans un autre sens, un immigrant peut trouver son intégration par d'autres mécanismes hors de la

sphère économique, comme par le bénévolat. Donc, il se peut aussi qu'un immigrant soit intégré mais que son intégration ne soit pas due au travail. L'intégration peut donc prendre une dimension subjective et personnelle selon le vécu et les besoins de chaque immigrant, « elle n'est pas mesurable parce que les critères sont très différents ». (Entrevue D1) Aussi, « Ça dépend d'une province à l'autre, de la ville, de l'accueil mais aussi ça dépend de l'individu, de chaque immigrant, de son histoire » (Entrevue E2). Un autre répondant nous confie, en parlant des programmes gouvernementaux d'aide à l'intégration qu'il « faut que la diversité accueille la diversité. L'immigration, c'est la diversité, mais il faut avoir des approches diversifiées aussi, l'intégration ne peut pas être faite de la même manière pour tout le monde ». (Entrevue B3)

5.2.2 Valorisation des compétences des immigrants.

Comme il a été déjà mentionné, deux coopératives, la Tierra coop et La Santé par le miel, permettent de valoriser des expériences et compétences des immigrants mais pas nécessairement associées à une profession en tant que telle. Ainsi leurs expériences ne correspondent pas nécessairement au marché du travail de l'agglomération si l'on tient compte que le marché régional de l'emploi à Ottawa-Gatineau est fortement dominé par la fonction publique fédérale. Nous parlons des expériences dans la torréfaction et la commercialisation du café, et dans l'apiculture.

Les difficultés éprouvées par les immigrants à trouver un travail dans leurs professions créent des situations propices à la création des coopératives de travail à partir de leurs expériences et forces. Dans le cas de la Tierra coop, on nous a confié ceci.

On voulait aider la Bolivie et faire connaître le café, mais le but d'une coop de travail est de créer son travail. Un autre membre et moi, on avait surtout besoin d'un travail. Donc on s'est créé du travail d'après nos forces et nos forces, c'était le café. On croit au commerce équitable, mais on voulait aussi se créer un emploi. (Entrevue C2)

Dans le cas de la Santé par le miel, ils nous ont dit aussi : « J'ai connais bien les arts graphiques, mais c'est difficile de trouver un emploi là dedans. J'ai préféré l'apiculture qui est une activité que tout le monde ne pratique pas et où j'ai des connaissances et de l'expertise » (Entrevue E1).

5.2.3 L'amélioration des conditions de travail, une façon de renforcer l'intégration.

Bien que la coopérative Allô taxi soit aussi fondée par des immigrants, nous y trouvons une dynamique un peu différente des autres coopératives étudiées. En général, elle répond à la même difficulté, celle de la reconnaissance des diplômes. Il y a plusieurs chauffeurs qui sont des ingénieurs qui n'ont pas pu accéder à un travail dans leur domaine, par exemple. Mais en particulier, cette coopérative ne s'appuie pas sur des compétences et savoir-faire appris dans les pays d'origine des immigrants; les immigrants qui l'ont formé ont développé de nouvelles compétences dans le domaine du taxi ici et ils ont trouvé une solution à leur difficulté de trouver un emploi dans leur domaine. Le but de la coopérative n'est pas seulement de se créer un emploi mais aussi d'améliorer les conditions de travail existantes.

Dans ce sens, les coopératives permettent aux immigrants de se créer un emploi en accord avec leurs compétences, mais, elles peuvent aussi améliorer les conditions des travaux des immigrants. Cela est en lien direct avec l'intégration économique mesurée

par de meilleures conditions de travail et l'autonomie financière, mais aussi, avec l'intégration sociale à partir de la participation à la société en tant que pourvoyeurs de services, en gagnant de l'autonomie décisionnelle et la capacité de planifier son avenir.

Vu qu'on est une coopérative il y a une bonne ambiance, ils [les chauffeurs] sont bien, ils sont à l'aise, parce que ce n'est pas un seul gars qui s'enrichit de notre travail [...] la coop les a aidé parce qu'elle leur donne la possibilité d'être leur propre propriétaire et de trouver un moyen de gagner de l'argent. (Entrevue D2)

5.2.4 Renforcement du sentiment d'appartenance.

La contribution à la création des ces trois coopératives, au moins dans leur début, se fait bénévolement. Cela peut indiquer que les coopératives, tout particulièrement La Tierra et la Santé par le miel, tout comme Allô taxi dans une certaine mesure, deviennent des lieux de rassemblement et d'ancrage social, bien plus qu'un simple travail. Les coops répondent donc à leurs besoins d'autonomie financière, au moins pour les membres qui se sont créés des emplois à même la création des coopératives, mais ce n'est pas le seul apport dans la vie des immigrants. Le fait que la plupart de membres consacrent du temps de façon bénévole à la coopérative, indique un attachement social. Nous pourrions dire que la subjectivité de l'intégration, dont nous avons déjà parlé, est en partie déterminée par le fait de faire partie de « quelque chose » dans la société.

Je pense que cette coop a contribué à me faire sentir plus intégré, c'est par le fait que je suis dans la coop, que j'ai participé à des conférences et activités [auxquelles] je n'aurais jamais participé avant. Maintenant je connais tous les organismes qui travaillent à Hull et eux ils me connaissent. Ça m'a aidé à devenir reconnu dans ma nouvelle société, J'ai laissé l'anonymat et quand tu n'es plus anonyme, tu prends ta place et ça veut dire que tu es intégré. (Entrevue C1)

Si les coopératives permettent aux immigrants de sortir de l'anonymat, elles font aussi beaucoup pour le développement de la tolérance et la promotion de valeurs communes comme le respect de la diversité. Les principes démocratiques qui sont promus dans le mouvement coopératif développent des « espaces de négociation des valeurs » bénéfiques à une bonne intégration, tel que proposé par le Plan stratégique provincial et la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau et tel qu'en témoigne un des répondants.

La démocratie est exercée d'une façon différente que dans l'entreprise privée. Les entreprises privées qui demandent l'avis aux employés sont rares et c'est ça qui fait la différence, qui développe le sentiment d'appartenance, les gens ont le droit de parole [...] Autre difficulté [à l'intégration] c'était l'aspect culturel, on a des visions différentes et les perceptions sont différentes, par exemple, la perception du temps, la communication. Ce n'est pas insurmontable, mais il faut se rajuster. (Entrevue C2)

Ainsi, les Québécois comme les immigrants participent bénévolement dans les coopératives, et le plus, les services et produits des coopératives répondent aux besoins des immigrants comme des québécoise d'origine. Le fait de ne pas limiter leurs services aux seuls immigrants est signe d'ouverture des coopératives fondées par des immigrants. Ces dernières créent donc des espaces d'interrelation et de partage propices à l'intégration sociale, « C'est un peu du « *give-give* », un genre d'aide mutuelle. Les Québécois disaient : pourquoi tu agis comme ça, alors mon père expliquait sa façon de penser. C'est de s'adapter et de laisser l'autre personne s'adapter à toi. » (Entrevue D2).

Ainsi,

L'intégration est bidirectionnelle. La société d'accueil doit faire un espace à l'immigrant qui arrive et l'immigrant doit prendre l'espace comme tel. Pour le prendre, il devrait changer un peu. Il ne peut pas garder tout ni la même chose que chez - lui. Ici c'est différent, les

valeurs, la culture sont différentes et il faut accepter ça parce que c'est la société d'accueil. (Entrevue D1)

5.2.5 Un parcours plus court vers l'intégration.

Les coopératives permettent aux immigrants de raccourcir le cheminement de l'intégration et de surmonter les défis auxquels ils font face. Les défis d'une bonne intégration, à la fois subjective et personnelle, ce sont la langue, la reconnaissance des diplômes et l'accès au marché du travail ainsi que espaces de partage avec la société d'accueil. Autrement dit, les coopératives, en général, permettent à la fois de surmonter les défis d'employabilité tout en donnant des espaces d'intégration sociale, ce qui peut être compris comme la construction des espaces communs ou de proximité avec la société d'accueil, mais aussi, à travers des sentiments d'intégrité, d'autonomie et de sécurité.

Tu es arrivé de quelque part au Québec, et tout le monde qui arrive est entrain de construire une meilleure vie possible. Et une meilleure vie, c'est que tu te sens bien, en paix, en sécurité, pas stressé. Et pour te sentir bien, tes besoins devront être remplis; pour satisfaire tes besoins tu devrais avoir des moyens et rester tranquille, content, avoir une bonne ambiance de travail. Il n'y a pas de bon business si le monde n'est pas content, les clients doivent être contents, les employés doivent être contents, le propriétaire doit être content. Comment arriver jusque là? Je pense que c'est plus facile avec une coopérative, on parle de parts égales et on donne un meilleur service. (Entrevue D1)

Plus particulièrement, si les coopératives ne permettent pas de surmontent au sens strict, la difficulté de l'apprentissage de la langue, au moins elles permettent aux immigrants qui ne parlent pas la langue à un niveau très élevé d'avoir accès à des emplois avec des conditions minimales de respect, de sécurité financière et de légalité, car leur opinion a une valeur. Ces lieux de travail sont également des lieux où ils ne se font pas exploiter,

une dimension très valorisée par les fondateurs de Allô Taxi, ce qui permet également d'éviter le travail au noir avec toutes les conséquences qui en découlent pour le travailleur (absence de protection légale, de protection sociale. etc.) et pour la société d'accueil (ne paient pas d'impôts).

Aussi, les coopératives offrent l'opportunité aux immigrants de créer leur travail à partir de leurs forces et expériences, qui souvent ne correspondent pas aux critères du marché du travail privé. Ceci permet de surmonter, au moins en partie, les difficultés de la reconnaissance des diplômes et de valoriser les expériences de travail des immigrants. D'un autre côté, le fait de se mettre ensemble pour monter un projet permet de créer des espaces de solidarité et de tolérance qui facilitent la négociation des valeurs communes comme le vise le Plan stratégique provincial et la Politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau.

Pour toute clientèle fragilisée, le premier objectif est d'intervenir sur la cause de la fragilité et une des façons des plus efficaces, c'est d'alléger le fardeau d'une seule personne. En le partageant entre plusieurs, le fardeau est moins lourd. L'avantage du collectif, c'est qu'on peut se reposer sur les forces de plusieurs. (Entrevue B1)

Finalement, les coopératives développent des espaces de partage entre les immigrants et la société d'accueil, soit par la simple consommation des produits et services offerts, comme le café, le miel et le service de taxi, soit aussi par le bénévolat. Ainsi, elles font la promotion de la négociation des valeurs par des principes démocratiques propres au mouvement coopératif. Autrement dit, elles aident à l'intégration sociale des immigrants.

Le fait que l'économie sociale repose sur l'entrepreneuriat collectif, c'est toujours le collectif qui prime et cela accélère le processus d'intégration sociale, dans le sens qui permet aux personnes immigrantes d'accéder à

un circuit de connaissances et de relations humaines, de contacts, de réseautage. Ils s'intègrent plus rapidement que dans l'entreprise privée. (Entrevue A1)

5.2.6 Des ressources et dynamiques territoriales qui favorisent l'intégration des immigrants par l'économie sociale.

En général, nous trouvons deux ressources territoriales importantes dans le réseau de l'économie sociale qui favorisent l'intégration des immigrants. Dans un sens plus large, il existe au niveau provincial le Chantier d'économie sociale. Cette instance a constaté un rapport important entre l'économie sociale et l'immigration, ce qui a généré en 2007 la création de la Table de concertation sur l'immigration. Sur cette table, on a constaté, par exemple, qu'il y a une grande présence des immigrants dans les entreprises d'économie sociale et qu'elle permet à la fois de valoriser des compétences acquises à l'étranger et d'accéder à un travail ainsi qu'à la construction des réseaux sociaux favorables à l'intégration sociale des immigrants. (Entrevue A1) Cependant, bien que l'importance du rôle de l'économie sociale dans l'intégration des immigrants ait été constatée, au sens général, les dynamiques territoriales locales, dont celles de Gatineau nous semblent plus révélatrices.

L'existence de la CDR-OL a été indéniablement un des facteurs le plus important de la dynamique territoriale locale favorisant la création des coopératives par des immigrants. Comme le signalent des répondants, l'emplacement de l'organisme qui soutient et appuie la formation des coopératives a déterminé leur choix d'ancrage territorial de la coopérative. Malgré que la plupart de membres fondateurs de la coopérative demeurent à Ottawa, ils ont décidé de créer la coopérative à Gatineau, car ils pouvaient compter sur

l'appui de la CDR-OL. Ils ont manifesté également que, même s'ils ont cherché, ils n'ont pas trouvé d'organisme semblable qui pourrait les aider dans le démarrage de la coopérative du côté d'Ottawa. (Entrevue E1 et E3)

En effet, les CDR sont des instruments de développement régional à l'aide de coopératives, un dispositif qui fonctionne seulement dans la province de Québec. Mais en particulier, la CDR-OL est capable de mobiliser les ressources particulières du territoire gatinois en vue de répondre à des problématiques spécifiques, non pas seulement sur le territoire de Gatineau mais de l'agglomération d'Ottawa-Gatineau aussi. Elle le fait donc, en dépassant ses bornes territoriales inscrites formellement dans la province de Québec, ce qui, en pratique, bénéficie à l'agglomération au complet.

Le rôle de la CDR-OL a été important parce que pas tout le monde savait ce qu'était une coopérative. Pour embarquer dans une coop tu devrais déjà avoir confiance. Quand tu as une instance extérieure qui te guide et t'aide, ce sont des gens qui ont de l'expérience pour aider à construire quelque chose, ils te donnent confiance. C'est différent quand tu as quelqu'un d'expérience qui te donne les informations. (Entrevue D1)

Bien que la CDR-OL soit en soi une ressource territoriale fondamentale pour le succès des trois coopératives étudiées, leur implication dans la création du réseau d'innovation propice et positive pour l'agglomération est aussi remarquable. Rappelons que selon Moulaert et Nussbaumer (2008) l'innovation doit tenir compte des besoins manquants et guider des processus pour les accomplir. Ce qui est fait dans les trois expériences par rapport à l'intégration. De plus, il s'agit de coopératives dans des domaines très différents et pour lesquelles il n'y avait pas de repères dans la région.

Quand j'ai fait ma recherche, je les ai trouvés sur internet [la CDR-OL] et j'ai trouvé d'autres exemples de coop de taxi à Montréal, mais ici dans la région il n'y en avait pas. Les coop de taxi, je les ai approchés et ils n'ont pas coopéré avec nous. C'est la CDR-OL qui m'a répondu, ils ont été très professionnels. [...] l'équipe de la CDR-OL ils sont vraiment excellents. On ne peut pas demander mieux. (Entrevue D2)

Dans le même sens, la CDR-OL aide les immigrants, dont les réseaux sont assez restreints, à accéder à des informations très pertinentes, sans lesquelles probablement leurs projets n'auraient pu voir le jour, par exemple en ce qui concerne les partenaires en financement. L'accompagnement de la CDR-OL auprès des immigrants donne aussi de la légitimité et inspire confiance au milieu envers ces projets. « Ils [La CDR-OL] ont beaucoup intervenu avec les autres partenariats pour le financement. Ils ont témoigné de la viabilité de ce projet » (Entrevue E1). Ainsi, le processus d'intégration à travers les coopératives, auxquelles contribue la CDR-OL, permet de développer un réseau de coopération et de partage entre les immigrants et le milieu, augmentant ainsi la spécialisation, la compétitivité et la qualité de l'innovation territoriale. Tout ceci peut en effet entraîner des dynamiques positives dans l'agglomération.

CHAPITRE VI

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous aborderons les conclusions tirées de l'analyse de contenu des politiques d'intégration provinciale et municipale, de la révision des organismes aidant à l'intégration des immigrants et de l'étude de cas des trois coopératives. Ceci se divisera en deux parties, la première, contenant les constats théoriques de la recherche sur la théorie des agglomérations, la régionalisation de l'immigration et le développement des agglomérations urbaines. Tandis qu'une deuxième partie abordera les constats plus spécifiques sur les coopératives comme moyen d'intégration des immigrants.

6.1 Les constats théoriques : le développement des agglomérations urbaines, un réseau d'innovation plus que le processus économique

L'économie sociale trouve son rôle dans les agglomérations urbaines seulement si le développement de ces agglomérations ne se limite pas aux processus économiques privés de production, de consommation des biens et services. Le développement des agglomérations dépend également de la configuration des réseaux (networks) qui sont bénéfiques à la créativité et à l'innovation, autant sociale qu'économique. Ainsi, la théorie des agglomérations explique que les processus économiques sont influencés par des dynamiques de proximité territoriale, comme les relations intra et inter- entreprises. Mais elle devrait aussi tenir compte des processus et dynamiques découlant de la proximité des autres organismes et secteurs hors du processus économique privé, tels que

la culture, l'éducation et le social. Le tout atteint une configuration particulière à travers des conventions, en créant un réseau qui permet de mieux s'adapter et innover. Les théories des agglomérations d'Alan Scott et Michael Storper (2003) font une place importante à ces conventions, sauf que ses auteurs n'ont pas examiné comment ces réseaux et conventions peuvent également permettre un développement des agglomérations porté par l'économie sociale.

Bien que l'économie sociale soit exclue de la théorie traditionnelle des agglomérations, mais aussi des théories traditionnelles du développement, (Moulaert et Nussbaumer, 2008) elle est indispensable pour le développement des villes contemporaines, car elle tient compte des besoins manquants et des types de population souvent exclus des dynamiques économiques et du marché. Ces populations résident elles aussi dans les agglomérations qu'il s'agisse des chômeurs, des mères monoparentales, des handicapés et des immigrants. Aussi, l'économie sociale permet-elle de tenir compte des savoir-faire qui peuvent être mobilisés par des dynamiques de développement qui n'ont pas nécessairement rapport au secteur économique privé, comme c'est le cas des coopératives financières et de santé, mais aussi des trois coopératives étudiées. Ainsi, l'économie sociale complémente le développement des agglomérations urbaines car elle contribue à la création d'un réseau d'innovation dans les agglomérations.

La CDR-OL (Coopérative de développement régional – Outaouais Laurentides) et en général l'économie sociale sont de bons exemples de création de réseaux d'innovation dans les agglomérations urbaines en dehors des dynamiques propres au processus

économique traditionnel (Chiasson, Léon, Duguay et Lalonde, à paraître). Ainsi, la CDR-OL, en aidant la configuration des coopératives dans la région de l'Outaouais, représente un apport important dans le développement de l'agglomération de Gatineau. Elle offre à partir des coopératives, qu'elle initie et soutient, une façon raccourcie d'intégrer les immigrants et pour autant, de profiter des avantages de la politique de régionalisation de l'immigration. Plus, malgré le fait que la CDR-OL soit un organisme québécois, ayant comme mandat de développer la formule coopérative dans le territoire québécois, les impacts positifs de l'organisme dépassent les frontières traditionnelles de la ville et de la province et ce, en congruence avec la configuration fonctionnelle des territoires comme l'est l'agglomération urbaine d'Ottawa-Gatineau. Autrement dit, les impacts de la CDR-OL dépassent le territoire de Gatineau et elle suscite la création de coopératives par des Ontariens. Selon le témoignage des répondants, à Ottawa il n'y a pas d'aide pour la création des coopératives comme à Gatineau. C'est pourquoi, dans le cas de la Santé par le miel, ils ont décidé de fonder la coopérative dans le territoire gatinois, bien que la plupart des membres, immigrants ou pas, habitent de l'autre côté de la rivière, à Ottawa. La CDR-OL est un exemple d'organisme hors du processus économique traditionnel (entreprises privées et firmes) qui contribue au réseau (network) d'innovation et qui permet de développer les agglomérations urbaines.

C'est ce réseau qui permet de donner des réponses aux besoins manquants des immigrants (l'accès au travail et l'identité avec le territoire qui s'accomplit grâce à la participation) qui ne sont pas considérés par la politique de régionalisation de l'immigration. Nous nous permettons donc d'avancer, que le succès de cette politique

dépend des configurations territoriales de chaque région, bien qu'elle soit supportée par des lignes d'orientation provinciales et municipales comme c'est le cas de Gatineau. Bref, c'est la configuration du réseau dans la ville qui a permis d'innover dans les moyens d'intégrer les immigrants par la création des coopératives et pas nécessairement, les politiques provinciales et municipales en matière d'intégration.

Sur les politiques provinciale et municipale, nous avons deux constats. Le premier, c'est que les objectifs et façons de faire sont beaucoup plus identifiés et mesurables pour l'intégration économique que sociale. Selon nous, cela viendrait du fait que l'intégration sociale ne peut être faite que par la proximité. Ce qui nous amène à notre deuxième constat sur le grand rôle que jouent les organismes de proximité comme le sont les organismes communautaires, à but non lucratif, ou d'économie sociale. Ce sont des instances privilégiées d'intégration sociale des immigrants grâce à leur proximité. Cependant, l'analyse menée auprès des organismes d'aide à l'intégration dans la ville de Gatineau nous permet de conclure que l'instrumentalisation de ces organismes, à travers les subventions gouvernementales, les éloigne de leur tâche d'intégration sociale en les obligeant à se pencher sur l'intégration économique. Tandis qu'avec les organismes qui résistent, ou que tout simplement n'ont pas accès, aux subventions, l'aide aux immigrants se résume souvent à la charité.

Donc, les politiques d'intégration qui prétendent mieux intégrer les immigrants pour en tirer des avantages pour les régions sont incomplètes et ce vide est à remplir par les réseaux d'innovation qu'il faut développer dans chaque territoire. C'est ce que notre

analyse des trois coopératives nous a permis de confirmer à Gatineau. L'importance qui est donnée aux instances centrales gouvernementales dans l'intégration des immigrants est à réviser et c'est en attribuant une place plus importante aux instances territoriales d'innovation qu'il faudrait le faire.

6.2 Les constats pratiques : l'intégration des immigrants par l'économie sociale, spécifiquement par les coopératives

Les objectifs de la recherche ont été accomplis, le rôle de l'économie sociale dans l'intégration des immigrants dans les agglomérations urbaines a été constaté comme important et indispensable. L'économie sociale joue ainsi un rôle fondamental dans les politiques d'intégration des immigrants provinciale comme municipale, à travers des organismes communautaires et à but non lucratif. Les organismes communautaires qui font partie de l'économie sociale sont indispensables dans la gestion des politiques d'intégration grâce en partie à leur grande proximité avec la communauté.

Cependant, il existe un risque d'une instrumentalisation des organismes communautaires à travers la tendance des subventions - professionnalisation - subventions. Ce risque peut engendrer des effets négatifs dans l'économie sociale comme projet sociétal. Cependant, si cette tendance est gérée selon une perspective de cogestion et partenariat, elle est en effet très effective et positive pour l'économie sociale comme réponse à des besoins manquants, comme l'intégration des immigrants. Cependant, il faut rappeler que tel que discuté dans le chapitre II, c'est seulement en montrant sa prépondérance et sa validité

pour résoudre des problèmes collectifs que l'économie sociale verra le jour comme projet de transformation sociétale.

D'un autre côté, si le Plan stratégique d'intégration provincial privilégie une intégration économique, la politique de la ville fait de grands efforts pour générer une intégration sociale et ce, par la création d'espaces de négociation et de partage des valeurs. Cependant, ce sont les organismes communautaires qui ont la grande partie du poids de l'intégration des immigrants, tant dans le Plan provincial que municipal. Ces derniers, tel que montré dans l'analyse, privilégient une intégration de type économique et de l'aide s'inscrivant dans la logique de la charité plutôt que d'offrir des outils permettant le développement de l'autonomie et la pleine intégration sociale des immigrants.

Par contre, les coopératives réussissent, dans la mesure de leur moyens, à combler les deux besoins, les besoins économiques comme les besoins sociaux et ceci contribue à une meilleure intégration des immigrants. L'intégration économique est réussie car la difficulté à faire reconnaître ses diplômes et à accéder au travail peut être surmontée de deux façons. D'un côté, les immigrants font appel à des expériences et connaissances qui ne sont pas nécessairement congruentes avec le marché du travail de l'agglomération, mais qui leur permettent de générer leur propre travail, comme c'est le cas de la Tierra coop et de la Santé par le miel. De plus, les coopératives permettent aux immigrants de consolider et renforcer de nouvelles compétences acquises en améliorant leurs conditions de travail et d'autonomie financière, comme c'est le cas d'Allô taxi. Dans les deux cas, le

défi de la non-reconnaissance des diplômes et de l'accès au travail est surmonté, ce qui permet de lutter contre le « glass ceiling ».

L'intégration sociale est attribuable à la configuration d'espaces de négociation et de partage des valeurs soit à l'intérieur des coopératives comme à l'extérieur de celles-ci. En effet, si les coopératives étudiées ont été créées principalement par des immigrants, elles font aussi partie de la société d'accueil. Tel que mentionné par un des répondants, le fait de créer une coopérative force les membres à interagir avec d'autres organismes comme les fédérations, le Chantier d'économie sociale et d'autres coopératives et organismes du milieu. Le tout contribuant à agrandir le réseau des immigrants et à promouvoir des espaces d'interrelation avec la société d'accueil. Par contre, sur le plan extérieur, nous remarquons que les produits et services que les coopératives offrent au public ne le sont pas exclusivement aux immigrants et leur clientèle est aussi québécoise et canadienne dans les trois cas.

Le fait d'avoir une sécurité financière et un emploi, constitue un facteur important pour se sentir bien intégré, tel que mentionné dans l'étude des cas. Ainsi, les principes démocratiques et de solidarité associés au mouvement coopératif permettent aux immigrants de développer de liens de confiance avec leurs milieux de travail, mais aussi avec la société d'accueil; les immigrants sentent en même temps que leurs opinions sont prises en compte. Cela favorise la participation qui est aussi très importante pour se sentir intégré. Les coopératives permettent donc une meilleure intégration des immigrants car elles permettent ce que les immigrants eux-mêmes ont défini comme une bonne

intégration, à savoir avoir une certaine sécurité financière et une pleine participation dans la société d'accueil.

Finalement, si les coopératives ne sont pas le seul moyen d'intégration des immigrants, elles permettent de raccourcir le cheminement de l'intégration. Le caractère de propriété collective des coopératives donne accès à des ressources financières, prêts et financements, comme aussi à des ressources humaines et professionnelles, comme la CRD-OL, alors que individuellement ces ressources seraient difficilement accessibles, surtout pour les immigrants qui n'ont pas de bonnes ressources financières, ni socioprofessionnelles dans le pays d'accueil.

BIBLIOGRAPHIE

Accueil - Parrainage Outaouais. 2005. Una nueva vida en Gatineau, Herramientas para ganar autonomía. Gatineau

ANDREW, Caroline, Brian RAY et Guy CHIASSON. 2011. « Ottawa-Gatineau: Capital formation. » Dans BOURNE, Larry HUTTON, Tom SHEARMUR et Jim SIMONS (eds). Canadian urban regions, Trajectories of growth and Change. Oxford university press. pp. 202-235

ANTHEAUME, Benoît et Frédérique GIRAUT. 2005. Le territoire est mort, vive les territoires! : une refabrication au nom du développement. Paris : IRD. 384 p.

ANTONELLI, Cristiano. 1994. « Technological districts, localized spillovers, and productivity growth: the Italian evidence of technological externalities in the core regions ». *International review of applied economics*. Vol 8, Issue 1, pp. 18-30

ARTEAU, Marcel et Marie-Joëlle BRASSARD. 2008. Coopératives et développement territorial : quels liens?. Rimouski, Québec : ARUC-Développement territorial et coopération. 30 p.

AYDALOT, Philippe. 1984. « La crise économique et l'espace: recherche sur les nouveaux dynamismes spatiaux ». *Revue canadienne des sciences régionales*. Vol VII, No1, pp. 9-31.

AYDALOT, Philippe. 1985. Économie régionale et urbaine. Paris : Économica. 487 p.

BAILLY, Antoine, Bernard GUESNIER, J.H.P. PAELINK et Alain SALLEZ, 1988. « Apparition du besoin d'aménagement du territoire » Dans Comprendre l'espace ou la science régionale et l'aménagement du territoire. Montpellier : GIP RECLUS. pp. 77-111.

BEAUMIER, Guy. 1998. Le développement régional au Canada. Document en ligne, <http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/LoPBdP/CIR/8813-f.htm> Consulté le 5 mai 2011

BENKO, George, Alain LIPIETZ et Christina CACÉRES-DUARTE. 2000. La Richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique. Paris : Presses universitaires de France. 564 p.

BECATTINI, Giacomo. 1979. « Dal settore industriale al distretto industriale. Alcune considerazioni sull'unità di indagine dell'economia industriale », *Revista di Economia e Politica industriale*, vol.5, no.1, pp.7-21.

BHÉRER, Harold et Denis ROBICHAUD. 1992. « L'immigration, société, entreprise : l'identification du Québec de demain ». Dans Les personnes immigrantes : partenaires du

développement régional, actes du colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec, Hull les 22 et 23 novembre 1991. Hull, Québec : Université du Québec à Hull. pp. 211-235

BONNEAU, Micheline et Pierre-André TREMBLAY (dirs). 1993. Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives. Université du Québec à Chicoutimi. Chicoutimi, Québec : Chaire d'enseignement et de recherche interethnique et interculturel. 204 p.

BOISCLAIR, Léonie. 1993. La régionalisation de l'immigration et les attentes des immigrants : le cas du Saguenay. Mémoire de Maîtrise. Université du Québec à Chicoutimi. Document en ligne, consulté le 5 mai 2010. <http://constellation.uqac.ca/1316/>

BOUCHARD, Yannick. 2008. La coopérative de travailleurs actionnaires, une innovation sociale qui peut contribuer au développement local. Mémoire de Maîtrise. Université du Québec en Outaouais. 155 p.

BOUCHER, Jacques. 2005. « Mouvements sociaux et invention d'un modèle de développement. L'expérience québécoise ». Dans BOUCHER, Jaques et Joseph TRÉRIALT. Petites sociétés et minorités nationales : enjeux politiques et perspectives comparées. Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec. pp. 283-130.

BRASSARD, Marie-Joëlle. 2009. Gouvernance territoriale et processus d'innovation sociale : l'exemple des coopératives. Alliance de recherche université-communauté. Développement territorial et coopération Rimouski, Québec : ARUC-Développement territorial et coopération. *Series « Conférences » No 3.* 22 p.

BRENNER, Thomas. 2004. Local industrial clusters existence, emergence, and evolution. MyiLibrary. London; New York : Routledge. Document en ligne, <http://mandataire.uqo.ca:2164/Open.aspx?id=22662&loc=&srch=undefined&src=0>
Consulté le 10 juin 2010.

CAROL, Anne, Jean GARRIGUES et Martin IVERNEL. 1997. Précis d'histoire du XX^e siècle. Paris : Hatier. 511 p.

CHIASSON, Guy et Caroline ANDREW. 2009. « Modern tourist development and the complexities of cross-border identities within a planned capital region ». Dans MAITLAND, Robert et Brent RICHIE. (eds). City Tourism: National Capital perspectives. Inde : CABI. pp. 253-263.

CHIASSON, Guy et Junichiro KOJI. 2011. « Quebec immigrant Settlement Policy and Municipalities : Fine-tuning a provincial template ». Dans TOLLEY, Erin et Robert YOUNG (eds) Immigrant Settlement Policy in Canadian Municipalities. Montreal: McGill-Queen's University Press. pp. 148-191.

CHIASSEON, Guy, Sara LÉON, Claudine LALONDE et Patrick, DUGUAY. « Les territoires de la coopération : le cas de la CDROL ». *Revue économie et solidarités*. À paraître.

COUCHERNE, Tom. 1986. « Le redressement régional, le système de transfert et le fédéralisme canadien ». Dans SAVOIE, Donald et André RAYNAULD. Essais sur le développement régional. Montréal : Les presses de l'université de Montréal. pp. 53-76.

CUMBERS, Andy et Danny, MACKINNON. 2006. Clusters in urban and regional development. London, New York : Routledge. 232 p.

DUMONT, Johanne. 1992. « La distribution régionale de la population immigrée : les expériences étrangères ». Dans Les personnes immigrantes : partenaires du développement régional, actes du Colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec, Hull les 22 et 23 novembre 1991. Université du Québec à Hull. pp. 37-49

DUCHATEL, Julie et Florian ROCHAT. 2008. Produire de la richesse autrement : usines récupérées, coopératives, micro-finance: les révolutions silencieuses. Centre Europe-Tiers Monde Genève Suisse : CETIM. 176 p.

EID, Paul. 2009. Pour une véritable intégration : droit au travail sans discrimination. Montréal : Fides. 297 p.

EDGINTON, David, Antonio FERNANDEZ et Claudia HOSHINO. 2001. New Regional development paradigms, Vol 2: New regions--concepts, issues, and practices. Westport, Conn.: Greenwood Press; Nagoya, Japan: United Nations Centre for Regional Development. 247 p.

EMÉ, Bernard. 2001. « Les associations ou les tourments de l'ambivalence ». Dans Jean-Louis, LAVILLE, (et al.) Associations, démocratie et société civile. Paris, La Découverte et Syros. pp. 22-58.

FAURÉ, Yves-André et Pascal, LABAZÉE. 2005. Productions locales et marché mondial dans les pays émergents : Brésil, Inde, Mexique. Paris : Institut de recherche pour le développement. 323 p.

FAVREAU, Louis. 2008. Coopératives et développement durable et solidaire des territoires : éléments d'une problématique. Rimouski, Québec : ARUC-Développement territorial et coopération. 42 p.

FERRATON, Cyrille. 2007. Associations et coopératives : Une autre histoire économique. Ramonville Saint-Agnes : Érès. 239 p.

FOLCO, Raymonde. 1992. « Planification du mouvement migratoire et prise en compte des besoins des immigrants ». Dans Les personnes immigrantes : partenaires du développement régional, actes du Colloque national sur la régionalisation de

l'immigration au Québec, Hull les 22 et 23 novembre 1991. Université du Québec à Hull. pp. 104-111.

FROY, Francesca et Sylvain GIGUÈRE. 2007. De l'immigration à l'intégration : des solutions locales à un défi mondial. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques. 350 p.

FUJITA, Masahisa et Jaques-François THISSE. 2002. Economics of agglomeration : cities, industrial location, and regional growth. Cambridge : Cambridge University Press. 466 p.

GAUTHIER, Benoît. 2010. Recherche sociale de la problématique à la collecte de données. Sainte-Foy, Québec: Presse de l'Université de Québec. 619 p.

GERMAIN, Annick et Tuyet TRINH. 2011. « Immigration in Québec : profil and players » Dans BILES, John (Ed). Integration and inclusion of newcomers and minorities across Canada. Montreal : McGill-Queen's University Press. pp. 247 – 275.

GUIGUENO, Vincent. 2003. « L'Aménagement du territoire en action ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. Jul. - Sep., 2003(79), pp. 37-41.

HALLI, Shivalingappa et Abdolmohammad KAZEIMPUR. 2000. The new poverty in Canada : ethnic groups and ghetto neighbourhoods. Toronto: Thompson Educational Pub. 193 p.

Institut de la statistique du Québec. 2006. Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056. Consulté le 21 juin 2011.
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2009/perspectives2006_2056.pdf.

JACOB, André. 1992. « Les conditions de l'intégration et de l'intervention avec les immigrants et des réfugiés-réfugiées ». Dans Les personnes immigrantes : partenaires du développement régional, actes du Colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec, Hull les 22 et 23 novembre 1991. Hull, Québec : Université du Québec à Hull. pp. 300-334.

JAY-RAYON, Jean-Claude. 1992. « La régionalisation de l'immigration : questionnement et perspectives ». Dans Les personnes immigrantes : partenaires du développement régional, actes du Colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec, Hull les 22 et 23 novembre 1991. Hull, Québec : Université du Québec à Hull. pp.129-138.

KARL, Polanyi. 1983. La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps. Paris : Gallimard. 419 p.

KLEIN, Juan-Luis et Orlando PENA. 1986. « Impacts régionaux d'une multinationale canadienne : les cas de Noranda Mines ». Dans JEAN, Bruno et Danielle LAFONTAINE.

Région, régionalisme et développement régional : Le cas de l'est du Québec. Rimouski : GRIDEQ. pp. 53-76.

KRZESLO, Estelle. 2001. « Création d'emplois ou dérégulation? La vocation ambiguë de l'économie sociale ». *Revue canadienne Droit et Société*. Vol 16, no 2. pp. 83-100.

KUMASSA, Asfaw et Terry MCGEE. 2001. New regional development paradigms, Vol 2: Globalization and the new regional development. Westport, Conn.: Greenwood Press. 296 p.

LAROCHE, Gabriel. 1992. « La régionalisation de l'immigration : pour un approche réaliste ». Dans Les personnes immigrantes : partenaires du développement régional, actes du Colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec, Hull les 22 et 23 novembre 1991. Université du Québec à Hull. pp. 93-103.

LAVILLE, Jean-Louis. 2001. *Association, démocratie et société civile*. Paris : La Découverte. 220 p.

LAVILLE, Jean-Louis. 2007. « Économie et solidarité : esquisse d'une problématique ». Dans LAVILLE, Jean-Louis (dir) Économie et solidarité. Une perspective internationale. Paris, Hachette. (Desclée de Brouwer, 1994) pp. 9-76.

LEGAULT, Gisèle et Lilyane RACHEDI. 2008. L'Intervention interculturelle. Montréal :G. Morin (Deuxième édition). 305 p.

LEVESQUE, Benoît. 2003. « Vers un modèle québécois de seconde génération? » Dans VENNE Michel et Éric BÉDARD. Justice, démocratie et prospérité. L'avenir du modèle québécois. Université du Québec à Montréal. Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes Montréal : Québec Amérique. pp. 40-69.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. L.C. 2001, ch 27. Document en ligne, consulté le 21 juin 2011. lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/page-1.html

MALO, Marie-Claire. 2006. Coopératives et modèle de développement : l'expérience québécoise. Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités. Gatineau : Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités CRDC, Université du Québec en Outaouais. 17 p.

MARSHALL, Alfred. 1920. Principles of economics : an introductory volume. (8th ed. pref. by Balliol Croft). London : Macmillan. 731 p.

MANÈGRE, Jean-François. 1989. Avis sur la régionalisation de l'immigration. Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec. Montréal. 55 p.

MERCIER, André et Caroline BOUCHARD. 2005. Les coopératives d'habitation au Québec. Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation. Direction des coopératives. Document en ligne, consulté le 20 Aout 2011.

<http://biblio.uqar.qc.ca/archives/30034239.pdf>

MEVELLEC, Anne. 2008. La construction politique des agglomérations au Québec et en France. Territoire, gouvernement et action publique. Québec : Presses de l'université Laval. 291 p.

Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles. 2011. Immigration Québec, Partenaires. Consulté le 21 juin 2011.

<http://www.immigrationquebec.gouv.qc.ca/fr/partenaires/index.html>

Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles. 2008. Plan stratégique 2008 – 2012, Québec. Document en ligne, consulté le 21 juin 2011.

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/PlanStrategique2008.pdf>

Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles. 2008. Portraits régionaux 1997-2006 : Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2008. Document en ligne, consulté le 18 juin 2011.

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2008-Portraits-regionaux-1997-2006.pdf>

MOULAERT, Frank et Jacques NUSSBAUMER. 2008. La logique sociale du développement territorial. Québec : Presses de l'Université du Québec. 153 p.

Office de planification et de développement du Québec, 1992. Étude d'évaluation des possibilités offertes par les différentes régions du Québec en matière de régionalisation de l'immigration. Québec : Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles.

PAQUET, Gilles, Jeffrey ROY et Chris WILSON. 2004. « The river runs through it: The case for collaborative governance in the National Capital Region ». Dans SHAVINENA, Larisa. (ed.), Silicon valley north. A high tech cluster of innovation and entrepreneurship. Elsevier, Amsterdam. pp 223-240.

PERROUX, François. 1969. L'Économie du XX^e siècle. Paris : Presses Universitaires de France. 764 p.

POLÈSE, Mario et Richard SHEARMUR. 2002. La périphérie face à l'économie du savoir : La dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique. Montréal : INRS Urbanisation, Culture et Société; Moncton, N.B. : Institut canadien de recherche sur le développement régional. 237 p.

PONCE, Cecilia. 2007. Parcours d'intégration des réfugiés : les salvadoriens dans le secteur Hull de Gatineau. Mémoire de Maitrise. Université du Québec en Outaouais. 191p.

PORTER, John. 1970. The vertical Mosaic : an analysis of social class and power in Canada. Toronto : University of Toronto Press. 626 p.

Radio-Canada. Mars 18, 2010. « Québec pushes immigrants to Gatineau ». Document en ligne, consulté le 22 Août 2011.

<http://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/story/2010/03/17/gatineau-outaouais-quebec-immigrants.html>

Radio-Canada. Mars 17, 2010. « Gatineau works hard to welcome immigrants ». Document en ligne, consulté le 22 Août 2011.

<http://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/story/2010/03/16/gatineau-immigrants.html>.

Radio-Canada. Mars 19, 2010. «Gatineau: By the numbers». Document en ligne, consulté le 22 Août 2011.

<http://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/story/2010/03/11/gatineau-profile.html>

Radio-Canada. « Gatineau nouveau, dossier Radio Canada ». Document en ligne, consulté le 22 Août 2011.

http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/dossiers/detail.asp?Pk_Dossiers_regionaux=359

SANCTON, Andrew. 1994. Governing Canada's city-regions: adapting form to function. Montréal : Institute for Research on Public Policy. 103 p.

SAXENIAN, AnnLee. 1994. The Limits of Autarky: Regional Networks and Industrial Adaptation in Silicon Valley and Route 128. Document en ligne, consulté le 4 Août 2011.

http://people.ischool.berkeley.edu/~anno/Papers/limits_autarky.html

SAXENIAN, AnnLee, Yasuyuki MOTOYAMA et Xiaohong QUAN. 2002. Local and Global Networks of immigrants professionals in Silicon Valley. San Francisco, CA: Public policy institute of California. 87 p.

SAXENIAN, AnnLee. 1999. Silicon Valley's new immigrants entrepreneurs. San Francisco, CA: Public policy institute of California. 93 p.

SCOTT, Alain. 2001. Global city-regions trends, theory, policy. MyiLibrary. Cambridge: Oxford University Press. 467 p.

SCOTT, Alain et Michel STORPER. 2003. « Regions, globalisation, développement ». *Regional studies*. Vol 37, no 6 et 7, pp 579-593.

Statistiques Canada. 2005. Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, S'établir dans un nouveau pays: un portrait des premières expériences. Document en ligne, consulté le 22 Août 2011. <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/Statcan/89-614-XIF/89-614-XIF2005001.pdf>.

Statistiques Canada. 2005. Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada: progrès et défis des nouveaux immigrants sur le marché du travail. Document en ligne, consulté le 22 Août 2011. <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=89-615-X&CHROPG=1&lang=fra>

Statistiques Canada. 2007. Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement 2006. Document en ligne, consulté le 28 Août 2011. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-557/pdf/97-557-XIF2006001.pdf>

STORPER, Michel. 1997. The regional world : territorial development in a global economy. New York: Guilford Press. 338 p.

ASHEIM, Bjorn, Philippe COOKE et Ron MARTIN. 2006. Clusters and regional development critical reflections and explorations. New York : Routledge. 300 p.

THORDARSO, Bruce. 1990. Miser sur l'action à la base : les coopératives dans le développement mondial. Ottawa : Institut Nord-Sud. 31 p.

TREMBLAY, Daniel. (dir) 2005. Immigration et intégration. Santé, société et solidarité no 1. Sainte-Foy : Office franco-québécois de la santé et de la solidarité. 219 p.

TREMBLAY, Pierre-André. 1993. À propos de l'intégration des groupes ethniques en région : interrogation sur quelques préalables. Dans BONNEAU, Micheline et Pierre-André TREMBLAY (dirs). Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives. Chicoutimi, Québec : Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels. pp. 16-34.

TREMBLAY, Rémy. 2003. « Le tandem Gatineau-Ottawa ou la frontière fantôme ». Dans CÔTÉ, Roch. L'annuaire du Québec 2003. Saint-Laurent, Québec: Fides. pp. 312-325.

VELTZ, Pierre. 1999. Mundialización, ciudades y territorios: La economía del archipiélago. España: Editorial Ariel. 254 p.

Ville de Gatineau, 2008. Ensemble! Politique en matière de diversité culturelle de la ville de Gatineau. Gatineau, Québec. 38 p.

Ville de Gatineau, 2011. Compte-rendu de la journée de réflexion sur le plan d'action 2012-2014 de la politique en matière de diversité culturelle qui a eu lieu le 24 février 2011. Document en ligne, consulté le 18 juillet 2011.

http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publices/consultations_publices_2011/activite_reflexion_plan_action_2012_2014_diversite_culturelle_janvier_2011/compte_rendu_plan_action_2012_2014.pdf

Ville de Gatineau. 2011. Trousse d'information, Activités de réflexion du 24 février 2011 sur le plan d'action 2012 – 2014 de la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau. Document en ligne, consulté le 12 juillet 2011.

http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publices/consultations_publices_2011/activite_reflexion_plan_action_2012_2014_diversite_culturelle_janvier_2011/trousse_information.fr-CA.pdf

Ville de Gatineau. 2011. Profil démographique et socio-économique de la population immigrante dans la ville de Gatineau. Document en ligne, consulté le 12 juillet 2011.

http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/immigration_diversite_culturelle/profil_demographique_socio_economique_population_immigrante_ville_gatineau.fr-CA.pdf

Ville de Gatineau. 2005. Des valeurs partagées des intérêts communs. Document en ligne consulté le 12 juillet 2011.

http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/administration_municipale/politiques_vision/memoire_consultation_pleine_participation_societe_quebecoise_communautes_noires.pdf

Ville de Gatineau art, culture et lettres. 2007. Profil de la diversité culturelle à Gatineau. Document en ligne, consulté le 22 Août 2011.

http://www.gatineau.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/immigration_diversite_culturelle/profil_diversite_culturelle_gatineau.pdf

YOUNG, Margaret. 2004. L'immigration: L'accord Canada-Québec. Services d'information et de recherches parlementaires, Bibliothèque du Parlement. Document en ligne, consulté le 3 juillet 2011. <http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/LoPBdP/BP-f/bp252-f.pdf>

ANEXE 1

Questionnaire pour les fondateurs des coopératives

1. Racontez-moi votre parcours comme immigrant.
 - De quel pays venez-vous?
 - Depuis combien de temps habitez-vous à Gatineau?
 - Quels sont les motifs de votre immigration?
 - C'est quoi une bonne intégration des immigrants selon vous?
 - Quels programmes ou organismes d'aide à l'intégration connaissez-vous? Avez-vous utilisé?

2. Quelles sont les problématiques - défis de l'intégration des immigrants dans la ville de Gatineau?
 - Pensez-vous que les programmes gouvernementaux d'aide à l'intégration sont suffisants et aident à une bonne intégration?
 - Quel type d'intégration est promu dans la ville, intégration au marché du travail ou une intégration sociale?

3. Racontez-moi comment s'est constituée la coopérative.
 - Quel est votre rôle dans la coop?
 - Comment est venue l'idée de former la coop?
 - Quel est l'objectif de la coop?
 - Quels sont ses membres (sont –ils immigrants, depuis combien de temps ils habitent dans la ville)?
 - Qui sont les partenaires de la coop?
 - Quels sont les défis et moyens pour les surmonter?
 - Quelle est la force de la coop selon vous?
 - Quelle est la faiblesse de la coop?
 - Quel type de coop est-elle?
 - Pour quoi faire une coop et non pas une entreprise?

4. Quel est le rapport entre l'intégration et la Coop?
 - Pensez-vous que les coops peuvent mieux intégrer les immigrants de la ville de Gatineau? Pourquoi?
 - Quels sont les avantages et moyens d'une association d'économie sociale pour répondre au but de l'intégration?
 - En quoi sont différents les moyens utilisés pour accomplir le but de l'intégration par l'économie sociale des autres mécanismes d'intégration (programmes ou organismes.)?

- Quels sont les défis d'une association d'économie sociale pour répondre au but de l'intégration?
- La coop. a-t-elle vraiment contribué à une meilleure intégration? Comment? Est-ce contribution importante? Pourquoi?
- Quel type d'intégration sociale ou économique?
- La coop répond-elle à des besoins non répondus par d'autres mécanismes d'intégration?

5. Parlez-moi plus longuement du rôle que joue et qu'à joué la CDR-OL dans le développement de la coop.

- Quel rôle a joué la CDR-OL dans le projet de la coop? À quel(s) moment(s) du projet l'organisme est-elle intervenue?
- Est-ce que l'intervention de la CDR-OL était essentielle pour le développement du projet? Si oui pourquoi?
- Qui sont les intervenants de la CDR-OL avec qui vous avez travaillé? Quelle relation de travail avez-vous eue avec ces intervenants?
- Quelle relation la CDR-OL a-t-elle entretenu avec les autres partenaires du projet?
- Quels moyens la CDR-OL a-t-elle prise pour soutenir le projet? Ces moyens étaient-ils efficaces et appropriés? Pourquoi?
- Quels sont les dossiers prioritaires pour la CDR-OL?
- Quels sont les grands objectifs de la CDR-OL?
- Quels sont les moyens et les ressources qu'utilise la CDR-OL pour rencontrer ces objectifs en matière de développement régional?
- Est-ce que l'approche utilisée varie selon les dossiers?

ANEXE 2

Questionnaire pour les intervenants CDR-OL et le Chantier d'économie sociale

1. Quel est votre rôle dans la CDR-OL / le chantier d'économie sociale?
 - Quels sont les dossiers prioritaires dans lesquels vous avez travaillé?
 - Quelle est votre expérience dans la formation des coops par des immigrants?
 - Comment s'est fait le contact des immigrants avec la CDR-OL / Chantier d'économie sociale?

2. Quels sont les rôles de l'économie sociale et la CDR-OL / Chantier d'économie sociale dans l'intégration des exclus. (Chômeurs, immigrants, femmes etc...)?
 - Pourquoi pensez-vous qu'ils se sont penchés vers la formule coopérative et non pas vers l'entreprise privée pour s'intégrer?
 - Quels seraient les besoins collectifs non comblés qui les poussent vers la formule coopérative?
 - Dans quel sens les coops peuvent répondre à ces besoins et pourquoi le marché et le gouvernement n'y répondent pas?
 - Quel type d'intégration est promu par l'économie sociale et la CDR-OL / Chantier d'économie sociale, l'intégration sociale ou/et économique?
 - Quels sont les objectifs d'intégration pour l'économie sociale et la CDR-OL / Chantier d'économie sociale?
 - Quels mécanismes utilisent l'économie sociale et la CDR-OL / Chantier d'économie sociale pour rencontrer ses objectifs d'intégration?
 - En quoi sont-ils différents des autres mécanismes d'intégration?

3. Parlez-moi de l'implication de la CDR-OL dans le dossier (la Tierra coop, la Santé par le miel et Allô taxi)
 - Avez-vous joué un rôle dans ce dossier? Lequel?
 - De qui est venue l'idée de ce projet? A quel moment la CDR-OL est-elle intervenue?
 - Quel rôle a joué la CDR-OL dans ce dossier?
 - Quels sont les moyens que la CDR-OL a utilisés pour faire avancer ce projet?
 - Qui ont été les partenaires principaux dans ce dossier? Quels rôles ont-ils joué?
 - Quels sont les facteurs et ressources qui ont le plus contribué à l'avancement de ce projet?
 - Est-ce que la façon d'intervenir dans ce dossier ressemble à celle utilisée dans d'autres dossiers? En quoi est-elle pareille ou différente?

- Est-ce qu'il y a d'autres dossiers qui semblent particulièrement représentatifs des façons de faire et de l'approche de la CDR-OL?
- Ce projet a rejoint des immigrants dans la ville? Pour quelles raisons?
- Quelles sont les motivations des immigrants qui participent à ce le projet?
- Pourquoi pensez-vous que les immigrants se sentent attirés pour la stratégie des coopératives? Et non pas par l'entreprise privé?
- Quels sont les effets possibles, en termes d'intégration de cette coop?